

# LE JAS

252  
DÉCEMBRE  
2020  
Le Journal des Acteurs Sociaux  
9 euros

## ■ DÉCRYPTAGE

Aux bons soins  
de la santé scolaire

## ■ CAHIER DES RÉSEAUX

AMRF, Mutualité française,  
Fehap, Odas



# 2020

# 2021

DOSSIER

## DÉCENTRALISATION SOCIALE

# LE GRAND SAUT

# CERF, 400 formations au service de votre épanouissement professionnel

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET INSERTION

Créer et/ou animer un atelier "affirmation de soi"	21 au 25/06/21	La Rochelle
L'accompagnement psychosocial des publics précaires	13 au 17/09/21	Paris
La médiation, outil de travail social	02 au 05/11/21	La Rochelle
La notion d'urgence dans l'accompagnement des personnes en situation de précarité	08 au 10/11/21	Lyon

## ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS ET DES FAMILLES

Autorité et bienveillance avec les enfants de 0 à 6 ans	14 au 18/06/21	Paris
L'approche systémique dans le travail avec les familles - Niveau 1	27/09 au 01/10/21	Nîmes
L'enfant et le groupe	11 au 15/10/21	La Rochelle
Parentalité et accompagnement des familles	22 au 26/11/21	Lyon

## ACCOMPAGNEMENT DE PERSONNES HANDICAPÉES

Comprendre et accompagner la personne handicapée mentale dans sa vie affective et sexuelle	20 au 24/09/21	Paris
Favoriser l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap	21 au 24/09/21	La Rochelle
Les séquelles des lésions cérébrales acquises : Quelles spécificités ? Quels accompagnements ?	15 au 19/11/21	Paris
Construire l'accompagnement des personnes protégées entre autonomie et protection	29/11 au 03/12/21	Paris

## ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Comment communiquer avec les personnes âgées démentes	07 au 11/06/21	La Rochelle
Prévention de la dénutrition chez la personne âgée	15 au 17/09/21	Lyon
La relation avec les aidants naturels des personnes âgées. Positionnement professionnel et accompagnement	02 au 04/11/21	La Rochelle
Le refus de soins chez la personne âgée	06 au 10/12/21	Paris

## COMMUNICATION - EFFICACITÉ PROFESSIONNELLE

La représentation de soi et des autres	14 au 18/06/21	La Rochelle
Apprendre à transmettre ses compétences, mieux remplir son rôle de référent	13 au 17/09/21	Paris
Accompagner et/ou soigner sans s'épuiser	04 au 08/10/21	La Rochelle
L'écriture professionnelle. Comment gagner en aisance et efficacité	29/11 au 03/12/21	Paris

➤ **Retrouvez l'ensemble de nos formations sur notre catalogue ou [www.cerf.fr](http://www.cerf.fr)**



### CERF FORMATION SAS

7 rue du 14 Juillet - BP 70253  
79008 Niort cedex  
Tél. 05 49 28 32 00 - Fax 05 49 28 32 02

[www.cerf.fr](http://www.cerf.fr)



Catalogue  
2021  
disponible



Niveau de satisfaction  
stagiaires 2019 :  
**9,09/10**





**DOSSIER- DÉCENTRALISATION SOCIALE : UN GRAND SAUT EN 2021** p.19



**DÉCRYPTAGE - L'AFPSSU : AUX BONS SOINS DE LA SANTÉ SCOLAIRE** p.28



**LE CAHIER DES RÉSEAUX** p.35

## ACTUALITÉS

- 5 - Édito
- 6 - **Actualité Juridique et Institutionnelle**
- 10 - **Actualité Société**
- 16 - **Actualité Social Sans Frontières**

## DOSSIER

- 19 - **Décentralisation sociale  
Un grand saut en 2021**

## MÉTIERS

- 24 - **Invité du mois. Patrick Gohet, président de Ladapt**
- 26 - **L'autonomie en actions - Le nouveau référentiel "Bien Vieillir"**
- 28 - **Décryptage. L'Afpssu : aux bons soins de la santé scolaire et universitaire**
- 32 - **Les coups de cœur du Jas**

## LE CAHIER DES RÉSEAUX

- 36 - **Mutualité Française. Plaidoyer pour réinventer en temps de crise**
- 38 - **AMRF. Les maires, boucliers du pacte républicain**
- 40 - **Odas. Dépenses sociales et médico-sociales des départements : la fin d'une époque !**
- 42 - **Fehap. Comité interministériel du handicap 2020 : un rendez-vous manqué ?**



*Toute l'équipe  
du Jas vous présente  
ses meilleurs voeux  
pour l'année  
**2021***

**RÉDACTION**

**Directeur éditorial :** Jean-Louis Sanchez,  
**Directrice déléguée :** Karine Senghor  
**Rédacteur en Chef :** Christophe Robert  
**Directeur artistique :** Ylli Demneri  
**Ont collaboré à ce numéro :** Garance Chesné,  
José-Marie Latour, Olivier Van Caembèke,  
Hélène Padieu.

**Comité de rédaction et de conseil :**

**Thierry d'Aboville**, directeur général de l'Union ADMR ; **Louis Amoroso**, membre du bureau de la FADEPAPE ; **Alain Cantarutti**, directeur général de la Fédération des centres sociaux ; **Hervé Carré**, médiateur de la ville d'Angers, consultant ; **Marie De Weber**, directrice de la communication de la FEHAP ; **Vincent Figureau**, responsable des relations extérieures de la Mutualité française ; **Bernard Foucaud**, consultant ; **Luc Gateau**, président de l'UNAPEI ; **Didier Lesueur**, directeur général de l'ODAS ; **Mohamed L'Houssni**, directeur de l'association RETIS ; **Catherine Nironi**, directrice du Cedis (association d'insertion professionnelle) ; **David Passeron**, responsable de la communication du RENESS ; **Marie-Christine Paviet**, directrice général de Saint-Jean-de-Maurienne ; **Jean-Claude Placard**, consultant ; **Jean-Marie Poujol**, secrétaire général de NEXEM ; **Jean-Paul Raymond**, directeur de la DASES de Paris ; **Jacky Richard**, délégué général du Pacte Civique ; **Jean-Pierre Riso**, président de la FNADEPA ; **Marie-Christine Sarre**, directrice de la solidarité de la ville de Toulouse ; **Cédric Szabo**, directeur général de l'AMRF ; **Jérôme Voiturier**, directeur général de l'UNIOOSS.

**ÉDITION**

**Éditeur, Directeur de la publication :** Jean-Louis Sanchez  
**Directrice déléguée :** Karine Senghor

**ANNONCES CLASSÉES :**

Tél. : 01 53 10 24 10

**ABONNEMENTS :****Maria Lillo** (responsable)

Tél. : 01 53 10 24 10

Mail : maria.lillo@lejas.com

Tarifs : 1 an/10 numéros

France : 75 euros - Étranger : 94 euros

Vente au numéro : 9 euros

**PUBLICITÉ :****PLC** - Tél. : 01 45 26 08 30

Fax : 01 42 82 97 04

Le Journal des acteurs sociaux est édité par l'Action sociale,  
SARL au capital de 91 469,55 euros RCS PARIS B 420 743 346  
Siège social : 13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris  
Numéro de commission paritaire : 1223 T 85246  
Mensuel - Dépôt légal : décembre 2020 - ISSN : 2275-4709  
PAO : Journal des acteurs sociaux

**Imprimé en France**  
chez GDS

Illustration couverture IStock

**ÉDITORIAL****JEAN-LOUIS SANCHEZ**

Directeur éditorial

# L'avenir n'est pas encore écrit

**C'**est une année bien sombre qui s'achève, et qui s'ouvre sur une nouvelle année au mieux imprévisible, au pire dangereuse. En effet, les signes sont nombreux d'une régression économique et sociale sans précédent, avec son cortège de conséquences néfastes sur le plan sécuritaire et démocratique.

La crise sanitaire avait déjà miné la vie sociale en 2020, mais l'extension de la précarité qui va en résulter conduira en 2021 à encore plus d'affaiblissement du respect des règles communes et à l'émergence probable de formes de chaos. Il suffit déjà de voir l'ampleur prise par les théories complotistes et la virulence suicidaire des charges contre les dirigeants au cœur même de la tempête, pour perdre toute illusion sur la capacité d'un nombre croissant de nos concitoyens à faire bloc face à l'adversité. Avec le risque de plus en plus palpable que cette défiance généralisée puisse renforcer l'idée du recours nécessaire à un "chef suprême". Et les candidats à cette fonction ne manquent pas, même en France.

Pourtant, si tout le monde se fixait comme objectif de redonner confiance en l'avenir, on pourrait extraire de la crise un certain nombre d'éléments aptes à démontrer nos possibilités de rebondir. Comme par exemple, la transition écologique qui vient de faire un pas considérable en direction des énergies "propres" avec de plus en plus de responsables (en Chine, aux États-Unis, en Europe), qui engagent des sommes astronomiques pour relancer l'économie en faisant de la lutte contre le dérèglement climatique leur toute première priorité (*voir Actualités p.7*).

Et si ces nouvelles orientations sont réellement mises en œuvre, on pourra alors sans crainte d'être qualifiés d'utopistes proclamer qu'un monde meilleur est encore possible. Comme disait Jean Birnbaum à propos de Camus : "dans le brouhaha des évidences, il n'y a pas plus radical que la nuance". C'est pourquoi, osons le dire à rebours des constats et des projections dominants, si le passage de 2020 à 2021 s'affiche périlleux, il peut aussi de façon inattendue prendre le chemin du développement durable, avec ses composantes humaines et écologiques. C'est notre vœu le plus cher pour l'année 2021 et celles qui suivront.



## RETRAITES

### La réforme peut attendre

Au cours d'un déjeuner le 2 décembre avec le président du Sénat, Emmanuel Macron a fait part à son invité de son intention de suspendre l'élaboration de la réforme sur les retraites. Bien que la construction d'un système universel de pensions ait été approuvée en première lecture à l'Assemblée nationale en mars, le processus d'élaboration de la loi sera reporté à plus tard, lorsque la pandémie sera maîtrisée. Donc très probablement après les élections présidentielles de 2022.



## MONDE AGRICOLE

### De nouvelles mesures contre le suicide

Selon les derniers chiffres connus, 372 exploitants agricoles ont mis brutalement fin à leur vie en 2015. Un phénomène lié aux difficultés économiques, mais aussi à l'isolement et à la dévalorisation du monde agricole. Un rapport récent remis par Olivier Damaisin, député LREM du Lot-et-Garonne, propose plusieurs mesures pour lutter contre ce terrible constat. Il préconise la création d'un "référé suicide" par département, pouvant intervenir rapidement en cas d'appel de détresse. Il propose aussi d'alléger

le poids de l'endettement des agriculteurs en difficulté, en préconisant que les sociétés d'aménagement foncier et d'établissements rurales (Safer) puissent racheter des parcelles aux paysans endettés qu'elles leur laisseraient cultiver, moyennant un bail avec option de rachat. Par ailleurs, le député propose de restaurer un dispositif abandonné en 2017 de financement pour les agriculteurs en situation d'épuisement de leur remplacement pendant dix jours par un salarié. Enfin la simplification administrative de tous les dossiers que doivent remplir les agriculteurs est plus que jamais nécessaire.

## ADOPTION

### Une proposition de loi plus libérale

La proposition de loi adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale le 4 décembre dernier cherche à rénover la définition de l'adoption en tenant compte des évolutions sociétales récentes. En effet, si l'adoption était déjà ouverte aux parents célibataires, elle était encore interdite pour les couples non mariés. Cette proposition se penche également sur le sort des enfants délaissés, en prévoyant de faciliter l'adoption simple ouvrant droit à l'adoption plénière. Soumis à discussion au Sénat, ce texte portant sur un sujet particulièrement sensible dans notre société risque de soulever encore de nombreuses oppositions et d'être fortement amendé avant son adoption définitive...

## "CHÈQUES VERTS"

### Terra Nova insiste et peaufine

Le think tank Terra Nova présente début décembre une note intitulée "Chèque vert, un instrument de sortie de crise". Il s'agit de concilier coup de pouce financier aux ménages et incitation à s'engager dans la consommation verte. Ce chèque, d'un montant de 300 euros par an, permettrait aux ménages à revenus modestes d'acheter des denrées labellisées bio ou

de faire appel à des services d'activité verte (seconde main, réparation). Le projet vise conjointement à soutenir l'activité des petits commerces et entrepreneurs. Déjà évoqué cet été, le second confinement de l'automne a poussé les auteurs à peaufiner leur projet pour faciliter son adoption, en réduisant le surplus de dépenses que l'État devrait avancer pour le financer. Ainsi la nouvelle proposition ne prévoit l'intervention de l'État que pour les revenus jusqu'à 1,3 Smic. Malgré tout il est peu probable que Bercy donne son feu vert pour s'engager dans cette nouvelle dépense, le ministère indiquant que le gouvernement investit déjà beaucoup dans cette direction.



## LOYERS

### De plus en plus de communes en faveur d'un encadrement

Plusieurs dizaines de communes et intercommunalités, dont une grande partie en région parisienne, ont déposé une demande auprès du ministère du Logement pour être autorisées à créer un dispositif de loyer encadré dans leur territoire. À l'instar de Paris et de Lille, qui le pratiquent déjà, ces communes ont connu de très importantes hausses du prix de l'immobilier entraînant celle des loyers. Toutefois, plusieurs études indiquent que ce dispositif est jusqu'à présent relativement inefficace, faute de contrôle. Ainsi le site immobilier MeilleursAgents observe qu'à Paris, un an après l'entrée en vigueur de cet encadrement, une annonce sur deux n'en respecte pas les termes.

## AIDES AU LOGEMENT

### Un ajustement en temps réel

Aujourd'hui, 6,6 millions de Français sont bénéficiaires des APL. Mais le calcul de cette allocation est basé sur les revenus de l'année N-2 et ne tient pas compte de l'année N-1 et ne tient pas compte de situation. Or, ce sont les ménages les plus faibles économiquement qui sont susceptibles d'être fragilisés par les ruptures professionnelles ou familiales. C'est pourquoi, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, les caisses d'allocations familiales et les mutualités sociales agricoles disposeront d'informations en temps réel sur l'emploi et les ressources des allocataires, ce qui leur permettra de réajuster rapidement le montant des aides afin de faire face aux situations d'urgence. Ceci permettra aux personnes concernées de maintenir une continuité dans leurs dépenses courantes, dont le logement constitue la plus grande part.



## POLITIQUE DE LA VILLE

### Jugement critique de la Cour des Comptes

C'est un sévère réquisitoire que vient de dresser la Cour des Comptes sur la politique de la ville dans les quartiers prioritaires. La Cour relève notamment que "en dépit des moyens financiers (10 milliards d'euro chaque année) et humains déployés, l'attractivité de ces quartiers a peu progressé". Et ces quartiers prioritaires ont, au contraire, connu un important repli économique et commercial, et les dispositifs des emplois francs se sont avérés peu efficaces alors que les activités

illicites prospèrent. Seul le processus de rénovation urbaine a été efficace, mais les moyens déployés par l'État en termes de sécurité, de propreté, d'aide à la petite enfance ou de transports, continuent d'être insuffisants. Ces carences favorisent la paupérisation grandissante de ces territoires, de même que l'absence d'une politique d'attribution des logements sociaux adaptée. En effet, les populations les moins défavorisées quittent ces quartiers dès qu'elles en ont les moyens et elles sont remplacées par les familles les plus précaires. Enfin, l'empilement de dispositifs illisibles et souvent contradictoires nécessite une restructuration générale de la politique de la Ville.



## CRISE SANITAIRE

### Les départements "fortement impactés"

Les départements devraient être "fortement affectés par la crise", considère le président de la Cour des Comptes, Pierre Moscovici. "La hausse de leurs dépenses sociales, sous l'effet de la dégradation de la situation économique et de la mise en place de mesures d'urgence, s'accompagne d'une contraction de leurs recettes de fonctionnement, en particulier des droits de mutation", souligne-t-il. Selon la Cour des Comptes, les Régions constituent pour leur part "la catégorie la moins touchée par la crise et elles sont donc appelées à jouer un rôle prépondérant dans la relance de leur économie".

## ENVIRONNEMENT

### Mobilisation mondiale

L'Union européenne vient de prendre, le 17 décembre, une décision d'une portée considérable : réduire de 55% les gaz à effet de serre d'ici 2030 en Europe. De même, les Nations unies, dans une déclaration solennelle, ont appelé le 12 décembre tous les États à profiter de la crise du Covid-19 pour contenir la hausse des températures. Or des éléments nouveaux donnent du crédit à ces orientations, comme le revirement stratégique de la Chine, qui se positionne dorénavant en leader de la transition écologique, de même que l'éviction de Donald Trump. Enfin, notons que dans le domaine industriel, Tesla (constructeur de voitures électriques) pèse désormais en bourse autant que tous les autres constructeurs automobiles réunis, avec 570 milliards de dollars.

## JUSTICE DES MINEURS

### Un code de justice pénale précisant les procédures

Vote à l'Assemblée nationale le 11 décembre dernier, le texte instituant un nouveau code de justice pénale des mineurs se présente comme principalement axé sur l'adaptation des règles de procédure dans un secteur qui a fortement évolué. Et effectivement il semble ne pas remettre en cause les principes fondamentaux de l'ordonnance de 1945 axés sur une finalité avant tout éducative. Parmi les innovations, on note le partage des rôles multiples du juge des enfants avec, d'un côté, une instruction confiée au Parquet, de l'autre des décisions d'incarcération confiées à un juge des libertés et de la détention (JLD) spécialisé en justice des mineurs. Les députés de la France Insoumise y voient pourtant une connotation plus répressive et un alignement sur la justice des adultes, tandis que les tenants de plus d'autorité auraient souhaité des règles plus contraignantes. Mais la volonté du garde des Sceaux Éric Dupont-Moretti de recentrer le débat sur les aspects techniques du dispositif semblent porter leurs fruits, et le Sénat devrait à son tour facilement procéder à un vote favorable.



## PRIMES COVID-19 Versements très inégaux pour l'aide à domicile

Depuis août 2020, les départements se sont engagés à travers l'ADF à verser une prime à tous les professionnels de l'aide à domicile, gérés par les associations ou les établissements publics du secteur. Or, à quelques jours de la fin de l'année, certains départements n'ont pas encore versé ces primes. De plus selon le ministère délégué à l'Économie, le montant de la prime, de 1000 à 1500

euros dans la plupart des départements, serait inférieur à 700 euros dans douze d'entre eux. Dernière anomalie, les critères d'attribution varient d'un département à l'autre. Dans certains, la moitié des professionnels n'y ont pas droit, alors que comme les autres ils ont été durant le premier confinement fortement mobilisés et avec peu d'équipement de protection.

chaîne élection présidentielle. Ce serait bien regrettable, car pour la plupart des chercheurs la crise écologique est bien plus grave que la crise sanitaire pour les générations futures.

## AIDE AU DÉVELOPPEMENT La France plus généreuse

En 2019, l'aide publique des trente États membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) accordée aux pays en développement, s'élevait à 152 milliards de dollars. Ce qui représentait 0,3% du revenu national des pays concernés alors que l'objectif visé depuis plusieurs années était de 0,7%. C'est pourquoi la France entend augmenter sa participation à 0,55% du revenu national brut, contre 0,44% en 2019. De plus, l'Élysée entend créer un fonds d'innovation doté de 15 millions d'euros pour soutenir des projets innovants en sus de l'Agence française de développement.

## RÉFÉRENDUM CLIMAT Un exercice difficile

En annonçant, lundi 14 décembre, que le Parlement sera saisi fin janvier 2021 d'un projet de modification par référendum de l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution pour y inclure la défense du climat, le président de la République a pris un risque certain. En effet, le Sénat doit autoriser cette démarche, et étant aux mains de l'opposition il pourrait s'y opposer pour ne pas "verdir" le bilan d'Emmanuel Macron un an avant la pro-

## CARTON VERT



Aux docteurs **Ugur Sahin et Ozlem Tureci**, enfants d'immigrés turcs en Allemagne, à l'origine de la découverte du processus médical ayant permis la création des vaccins anti Covid-19 Pfizer et Moderna. Ils sont dorénavant qualifiés par la communauté des chercheurs de "Curie du Covid".



À **Salomé Berlioux**, sociologue, pour son remarquable ouvrage *Nos campagnes suspendues*, qui dresse un implacable plaidoyer en faveur des territoires oubliés des centres nationaux de décision. L'auteur a en outre le mérite d'avoir fondé "Chemins d'avenir", une association qui accompagne des milliers de jeunes issus de zones isolées.



À **Margrethe Vestager**, vice-présidente de la Commission européenne chargée de la concurrence, qui vient de présenter le 15 décembre deux textes importants pour encadrer les Gafa, ce qui a suscité de très violentes réactions des entreprises concernées.

## CARTON ROUGE



À **Olivier Salleron**, président de la Fédération française du bâtiment, qui multiplie les actions de lobbying pour retarder la mise en œuvre d'une nouvelle norme environnementale pour réduire la consommation énergétique des bâtiments neufs, particulièrement utile aujourd'hui pour la création d'emplois et la lutte contre le dérèglement climatique.



À **Agnès Roblot-Troizier**, déontologue de l'Assemblée nationale, qui ne s'est toujours pas saisie du cas de parlementaires ayant utilisé leurs fonctions pour consolider leurs sociétés dans le domaine de la sécurité ou de la rénovation énergétique des bâtiments. Ce qui ôte toute crédibilité à sa fonction de contrôle des conflits d'intérêt à l'Assemblée.



À **Jair Bolsonaro**, président du Brésil, qui par diverses décisions a encouragé l'accroissement de la déforestation amazonienne. En 2020, un record a été atteint, avec 11 000 km<sup>2</sup> de forêt tropicale rasés, soit la superficie de la région Ile-de-France.

# VOUS AVEZ LE DROIT DE VOULOIR UNE BANQUE AUSSI ENGAGÉE QUE VOUS



Credit photo : Getty Images

## Partenaire de référence des Associations

Nous sommes la 1<sup>re</sup> banque française reconnue pour sa performance RSE\*. Comme vous, nous sommes pleinement investis dans les dispositifs d'entraide et de solidarité au service de l'intérêt général.



[labanquepostale.fr/associations-gestionnaires.html](http://labanquepostale.fr/associations-gestionnaires.html)

\* 1<sup>re</sup> banque française et 2<sup>e</sup> banque au monde pour ses performances extra financières selon l'ISS - ESG (notation publiée en 2019).

La Banque Postale - SA à Directoire et Conseil de Surveillance - Capital social 6 585 350 218 € - 115, rue de Sèvres 75275 Paris CEDEX 06 - RCS Paris n°421 100 645  
ORIAS n°07 023 424.



© DR

## ÉCOLE

### L'éducation par le cheval

La municipalité du village de Bouillé-Courdault a mis en place depuis un an un mode de transport scolaire original... en voiture à cheval. Cette initiative, non seulement moins polluante qu'un véhicule motorisé, a également le mérite d'apprendre aux enfants à vivre sur un rythme moins stressant (la tournée se fait à 4 km/h!) et à rester attentifs à leur environnement naturel. Et, cerise sur le gâteau, aller à l'école devient en plus amusant !



© iStock

## CONSTRUCTION

### Un ralentissement brutal

Les effets de la crise sanitaire perdurent dans le secteur de la construction. S'il a été très durement impacté, comme tant d'autres, entre mars et juin lors du premier confinement, ce secteur espérait une reprise d'autant plus dynamique qu'il faudrait rattraper les retards pris. C'est le contraire qui s'est produit et la chute de l'activité se poursuit : ainsi le nombre de permis de construire obtenus entre

janvier et septembre 2020 a chuté de 10% par rapport à la même période en 2019 ; et les mises en chantier ont chuté de 5,6%. Et cela concerne tous les secteurs du logement (maisons individuelle, promotion privée et logement social). En cause, les effets durables de la crise sanitaire, mais aussi la baisse de la quotité du prêt à taux zéro (PTZ) et le resserrement de l'octroi des crédits par les banques, suite aux recommandations du Haut Comité à la stabilité financière. Ce déficit de construction fera sentir ses effets dans les années qui viennent, avec une pénurie encore plus grande de toits.



© iStock

## PROTECTION DE L'ENFANCE

### Moins de MNA pendant la crise

Le nombre de mineurs (étrangers) non accompagnés (MNA), pris en charge par l'ASE et donc par les contribuables, continue à faire débat. Les détracteurs du système d'accueil brandissent des chiffres exagérés de 40 000 MNA. Or la mission MNA du ministère de la Justice, qui comptabilise le nombre d'enfants ainsi placés, en recense 31 009 au 31 décembre 2019. Elle ajoute que les nouvelles arrivées ralentissent puisque, au plus fort de cet afflux en 2018, l'ASE avait connu plus de 17 000 admissions dans l'année, contre 7 161 nouveaux venus en 2020, au moment de sa communication. Effet des fermetures de frontières pendant plusieurs mois ou effet durable ?



© iStock

## LOBBIES

### Le vrai pouvoir ?

L'influence des grands groupes industriels sur la législation en matière de recherche en France suscite une inquiétude grandissante des communautés de chercheurs. En effet, la loi de programmation de la recherche semble vouloir restreindre l'autonomie des équipes de recherche en assujettissant les budgets à des négociations entre l'État et les "porteurs d'enjeux" industriels. La question du pouvoir des lobbies n'est pas nouvelle et l'Union européenne tente depuis des années de la circonscrire. Mais hormis l'inscription des groupes privés désireux de faire alliance avec des organismes publics sur une "liste de transparence", concernant aujourd'hui plus de 12 000 organismes en Europe, les décisions de la Commission pèsent quelque peu.



© iStock

## LOGEMENT

### La rénovation énergétique boostée

La rénovation énergétique est un des axes forts du plan de transition écologique éla-

boré par la Convention citoyenne pour le climat. Parallèlement, le Haut Conseil pour le climat suggère de nombreuses pistes qui permettraient à la France de rattraper son retard en la matière. En effet, les logements français se révèlent plus énergivores que la moyenne européenne. Parmi ces suggestions, il propose de conditionner l'octroi des aides publiques au gain de performances énergétiques évaluées bâtiment par bâtiment, comme en Allemagne. De même, le montant des prêts et des subventions pourrait être considérablement augmenté en doublant, en cinq ans, l'investissement annuel total (public et privé), estimé aujourd'hui à 13 milliards d'euros. Pour y parvenir, il faudra multiplier par quatre les aides publiques chaque année, ce qui est déjà amorcé pour l'année 2021, car le plan de relance prévoit une enveloppe de 7 milliards d'euros.



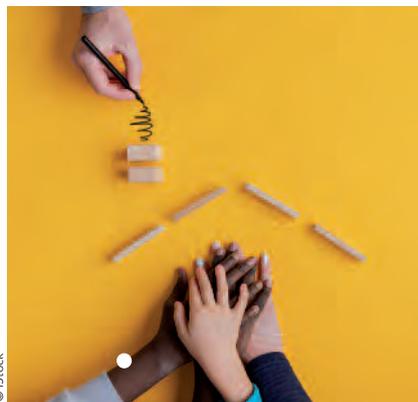
© iStock

## NUTRITION

### Les effets de l'alimentation sur les disparités de taille sont confirmés

Une étude internationale, harmonisant et compilant plus de 2 000 études de population dans 197 pays, vient de publier dans la revue *The Lancet* ses conclusions concernant la taille et l'indice de masse corporelle des enfants et adolescents. Si les disparités importantes de taille et de corpulence moyennes entre les pays sont dues à la génétique, cela n'explique pas tout. "Nous avons observé, déclare Andrea Rodriguez Martinez, chercheuse à l'Imperial College de Londres et autrice de l'article, que la taille des populations descendantes d'im-

migrés a tendance à converger en quelques générations avec celles du nouveau pays". Ce qui induit qu'une grande partie des mensurations s'expliquent par des facteurs environnementaux, et en particulier l'alimentation. Ainsi, les progrès nutritionnels et l'augmentation des niveaux de vie ont provoqué dans certains pays une évolution spectaculaire des tailles moyennes, comme en Chine où les femmes ont gagné en moyenne 6,1 cm en trente ans, et les hommes 8,1 cm. Les Françaises, quant à elles, n'ont gagné "que" 1,2 cm ces trente dernières années. Un signe pour nous encourager à améliorer encore notre hygiène de vie ?



© iStock

## FAMILLES D'ACCUEIL

### Une belle réponse pourtant compromise

Parmi les objectifs prioritaires de la stratégie nationale de protection de l'enfance 2020-2022, la rénovation du métier d'assistant familial a été retenue. C'est fort utile, car près d'un jeune sur deux confiés à l'Aide sociale à l'enfance est hébergé chez une famille d'accueil, soit 76 000 mineurs à la fin 2018. Or, selon le secrétaire d'État à l'Enfance Adrien Taquet, le vivier des candidats pour ce métier s'épuise, sous l'effet conjugué d'une baisse des vocations et d'un vieillissement des professionnels, dont la moyenne d'âge tourne autour de 55 ans. De même, selon l'Inspection générale des affaires sociales, sans plan d'action ambitieux ce métier pourrait disparaître dans les dix ans à venir. Alors qu'en 2012, 50 000 assistants familiaux étaient employés par les départements, ils n'étaient plus que 37 000 fin 2018. Parmi les pistes

de rénovation envisagées, il est préconisé d'améliorer les conditions financières, mais aussi de répondre au "sentiment d'isolement exprimé par de nombreux assistants familiaux, qui ne sont pas suffisamment associés aux décisions qui concernent les enfants", relève Sandra Omyszko, directrice de communication à l'Union fédérale nationale des associations de familles d'accueil et d'assistants maternels. Enfin, pour inciter les collectivités locales à faire de gros efforts sur le placement familial, la plupart des associations du secteur demandent la création d'un fichier national des agréments, afin d'éviter que les assistants familiaux sanctionnés dans un département puissent exercer dans un autre département.



© iStock

## BÉNÉVOLAT

### La crise du Covid-19 rajeunit les bénévoles

Au moment du 1<sup>er</sup> confinement, au printemps dernier, les associations caritatives avaient lancé un appel à candidatures car la plupart de leurs bénévoles, âgés de plus de 65 ans, étaient considérés comme vulnérables et il était peu recommandé de leur demander une participation active. Incités à la fois par leur situation de chômage partiel ou total et par une grande vague de solidarité, de très nombreux jeunes ont répondu à l'appel. Aux Restos du cœur, on se félicite de ces nouveaux engagements si rapidement trouvés, qui ont permis de garder le même nombre de bénévoles tout au long de la crise. Et au sortir du confinement, lorsque l'activité professionnelle a plus ou moins repris,

ils sont encore nombreux à être restés, en particulier parce que l'association a instauré de nouveaux horaires décalés pour l'ouverture des centres, en soirée ou le samedi matin.



## ÉGALITÉ DES REVENUS Les femmes encore loin du compte

Une étude récente de l'Insee fait le point sur la comparaison des revenus féminins et masculins. Sans grande surprise, les salaires des femmes sont toujours inférieurs, à poste égal, à ceux des hommes. Cet écart s'accroît avec l'importance du salaire : ainsi, pour les bas salaires les femmes sont payées en moyenne 5,4% de moins que les hommes, et cette différence se creuse progressivement jusqu'à atteindre 37,7% pour les salaires les plus élevés. L'étude vient également confirmer que les femmes travaillent beaucoup plus à temps partiel et dans des emplois plus précaires que les hommes.

## TRANSPORTS PUBLICS Vers une baisse durable de fréquentation ?

Les directives de confinement ordonnées à cause de la crise sanitaire ont eu des effets majeurs sur la fréquentation des transports publics. Mais l'Union des transports publics et ferroviaires (UTP) s'inquiète aussi de l'avenir en découvrant les résultats de l'Observatoire des mobilités, enquête annuelle menée en septembre 2020 par l'Ifop dans les villes de plus de 50 000

habitants. Aux pertes de recettes voyageurs déjà recensées au printemps lors du premier confinement (2 milliards d'euros) s'ajoutent les perspectives de baisse de fréquentation. En effet, 27% des usagers envisagent d'utiliser moins les transports en commun et 3% plus du tout. Et la peur du Covid-19 n'est pas seule en cause, car le déploiement du télétravail comme celui des mobilités douces (pieds, vélo) jouent aussi un rôle dans ce nouveau scénario. Il est sans doute l'heure de remettre en question en profondeur les politiques de mobilité.



## FEMMES AU POUVOIR La haute fonction publique se met progressivement à la mixité

Il a fallu des lois pour contraindre les administrations à accepter des femmes aux postes de direction. Les effets commencent à se faire sentir, puisque selon le dernier bilan du ministère de la Fonction publique les femmes représentent (fin 2018) 31% des 5 700 cadres supérieurs de l'État, des collectivités locales et de la fonction publique hospitalière. C'est une des conséquences de la loi Sauvadet de 2012, qui fixe pour les primo-nominations un quota variant de 40% à 60% pour chacun des sexes. Et les administrations qui ne respectent pas ce principe sont pénalisées. Ainsi le ministère des Finances a dû payer 900 000 euros d'amende, celui de la Défense, 450 000 euros. Les collectivités locales ne sont pas exemptes de ces pénalités, comme la région Pays de Loire, la ville de Roubaix ou les EPCI de Troyes et de Belfort. À noter, la ville

de Paris a elle aussi été épinglée... pour avoir nommé trop de femmes aux postes de direction (69%) par rapport aux hommes !



## SANTÉ MENTALE Les effets inquiétants des politiques de lutte contre le Covid-19

Si le gouvernement français, à l'instar de la plupart des pays dans le monde, a centré ses efforts sur la lutte prophylactique contre le Covid-19 depuis plus de dix mois, ceci s'est bien souvent fait au détriment d'autres équilibres. On relève bien entendu les conséquences dramatiques sur l'économie du pays, mais celles sur la santé mentale des Français ne sont pas moins dramatiques. Les professionnels et services de soins psychologiques ont vu les demandes de suivi exploser depuis le mois de mars et de nombreuses études parues récemment confirment cet inquiétant constat. *Santé Publique France* recense la gravité des troubles anxieux et du sommeil, tandis que l'Institut Jean Jaurès se penche sur les tendances suicidaires. Parmi les personnes en détresse, énormément de jeunes, souffrant du déficit de vie sociale, mais aussi de l'absence de perspectives pour leur avenir. C'est pourquoi Olivier Véran a annoncé le recrutement de 160 psychologues supplémentaires dans les centres médico-psychologiques. Une goutte d'eau pour juguler ce que certains qualifient déjà d'"effondrement psychique".

**Directeur-trices, responsables de service, chargé-es de mission, conseiller-ères techniques :**

**dans ce contexte professionnel inédit et complexe que vous traversez**



# Rejoignez nos SAS



**Formation-action à distance pour "Savoir Aborder la Suite"**



en visio

**L**a protection de l'enfance a été fortement impactée par le confinement et plus largement la crise du Covid, à des niveaux différents en fonction des services et des établissements. L'encadrement aura fort à faire dans les semaines et mois à venir. Des questions managériales inédites émergent, et d'autres questions qui se posaient déjà avant, resurgissent avec force.

Les cadres de proximité seront en première ligne, tout ne se joue pas qu'au niveau des directions. Il est nécessaire de s'y préparer. Psychologiquement (quels risques à mon niveau ? quelles réponses apporter ? quelles postures adopter ?...), mais aussi en termes d'organisation du travail. Des espaces d'expression et d'échanges dédiés à ces problématiques doivent être inscrits aux agendas. Il sera urgent de ne pas se précipiter à "produire". Il sera nécessaire d'effectuer, dans la durée un bilan des effets du confinement : sur les personnes accompagnées, sur les liens entre les services et ces personnes, sur les professionnels, leurs habitudes de travail, leur pratique, etc.

**Compte tenu de ces éléments l'École de la protection de l'enfance vous propose d'intégrer un de ces SAS (ateliers à distance "Savoir Appréhender la Suite").**

Ces ateliers sont conçus comme des **espaces de formation et de réflexion** qui permettront de travailler, à plusieurs, le déconfinement et "l'après". Des apports formatifs seront proposés aux groupes de travail en fonction des problématiques soulevées. Ces ateliers devront produire des scénarios de réponse aux problématiques à venir. Il s'agit aussi de **capitaliser et valoriser les expérimentations positives.**

## MODALITÉS

*Des rencontres en visioconférence de 2 heures maximum (dès que et quand ce sera possible des temps de travail en présentiel)*

*Un suivi intersession (individuel ou collectif)*

*Des groupes de travail de 8 à 10 personnes maximum, si possible exerçant dans des secteurs connexes (foyer, intervention à domicile, placement familial...) ou par niveau d'intervention (chef de service, direction...).*

*Des interventions possibles d'experts intervenants à l'École de la protection de l'enfance pendant les regroupements ou en plus de ceux – ci sur des problématiques spécifiques rencontrées (questions juridiques, cliniques, etc.)*

*Un accompagnement individuel sera possible durant la période en cas de difficultés ou demandes particulières*

## CALENDRIER ET DURÉE

*2 rencontres par mois pour un total de 24h en visioconférence*

## COÛT

*995 € par personne pour les 24 heures de formation : Le coût recouvre l'animation des ateliers en visio, le suivi inter-session, la rédaction des comptes-rendus et des livrables, les éventuels accompagnements individuels, les apports formatifs complémentaires. Cette formation peut être financée par le FNE-formation.*

**PLUS D'INFORMATIONS SUR NOTRE SITE :**

[ecoleprotectionenfance.com](http://ecoleprotectionenfance.com)

**Pour tout renseignement, veuillez nous contacter par email à [inscription@ecoleprotectionenfance.com](mailto:inscription@ecoleprotectionenfance.com) ou au 01 53 10 24 10**

**FORMATION À DISTANCE ORGANISÉE PAR**



13, boulevard Saint-Michel Paris 75005 TEL: 01 53 10 24 10



© iStock

## POLOGNE LA HAINE CONTRE LES LGBTI S'ACCROÎT

Le Conseil de l'Europe s'inquiète de plus en plus de la stigmatisation par l'État polonais des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes. Dans un rapport du 3 décembre, la Commissaire aux droits de l'Homme Dunja Mijatovic souligne que la Pologne est tombée à la 42<sup>e</sup> place pour le respect des personnes LGBTI, sur 49 pays du continent européen, depuis le retour au pouvoir en 2015 du parti ultraconservateur Droit et Justice. Cette stigmatisation se manifeste par la multiplication de déclarations homophobes, la suppression des subventions à toutes les associations soupçonnées d'indulgence envers les LGBTI, mais aussi le financement de camions qui diffusent des messages par haut-parleur assimilant l'homosexualité à la pédophilie.

## CHINE L'ÉRADICATION DE LA PAUVRETÉ COMME OBJECTIF

Après avoir été pendant longtemps un mauvais élève sur le terrain environnemental, la Chine se distingue de plus en plus comme leader de la transition écologique, avec un objectif fixé d'une économie totalement décarbonnée à l'horizon 2050. Dorénavant, elle se positionne aussi sur la question de la pauvreté, en avançant sa volonté d'y mettre fin dans les dix ans qui viennent. Selon les chiffres officiels, il y avait 99 millions de pauvres fin 2012, 5 millions aujourd'hui. Et la Chine se fixe donc cinq ans pour éradiquer complètement la pauvreté. Mais soyons réalistes, il se peut aussi que l'éradication de la pauvreté ne soit que la résultante d'un changement de thermomètre, sans parler de la notion-même de pauvreté qui s'avère bien difficile à définir.

## HONGRIE VICTOR ORBAN ÉCLABOUSSÉ PAR UN SCANDALE

Alors que le gouvernement hongrois s'est engagé depuis plusieurs années dans un combat actif contre l'homosexualité, un scandale le fragilise considérablement. En effet, Jozsef Szajer, un des plus proches conseillers de Victor Orban, vice-président de son parti, a été surpris lors d'une descente de police en plein confinement à Bruxelles, alors qu'il participait à une partie de débauche sexuelle entre hommes avec alcools et stupéfiants à la clé. Malgré sa démission de sa fonction d'eurodéputé, le gouvernement a perdu dix points d'opinion "favorable" dans les sondages, car l'année précédente, un scandale similaire avait déjà eu lieu avec le maire de la ville de Jyör. Ce qui donne à l'opposition des arguments considérables sur l'hypocrisie du régime.

## ARABIE SAOUDITE LA CRAINTE DE L'AVENIR



© iStock

Convaincue depuis plusieurs années de la régression importante de l'économie bâtie sur l'énergie fossile, l'Arabie saoudite avait commencé, comme la plupart des autres pays du Golfe, une reconversion économique. Il s'agissait notamment d'investir dans des fonds pour multiplier ses actifs dans l'économie mondiale, mais aussi de développer l'activité touristique et de divertissements dans le pays. Or, les conséquences de la crise du Covid-19, mais aussi les carences du système éducatif saoudien, ne facilitent pas la réalisation du second objectif et montrent la nécessité d'en définir d'autres. Dorénavant, le gouvernement s'oriente vers une autre voie prometteuse : l'utilisation du pétrole pour produire des matériaux de construction durables en plastique.

CE QU'ELLE  
NE VOIT PAS  
AUJOURD'HUI  
VOTRE LEGS LUI  
PERMETTRA DE  
LE VOIR DEMAIN.

SOUTENEZ  
LA RECHERCHE  
ET L'INNOVATION  
EN FAVEUR  
DES AVEUGLES.

Faites un legs à la Fondation VISIO,  
exonérée de tous droits de succession  
sur les biens qui lui sont transmis.



L'INNOVATION NOUS GUIDE



**POUR PLUS D'INFORMATIONS**

Demandez en toute confidentialité  
notre **brochure gratuite** en retournant  
ce coupon à :

Fondation VISIO  
1, rue des Brunelleries  
49080 BOUCHEMAINE

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M. Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... E-mail : .....



© iStock

## INDE UN VACCIN LOW-COST CONTRE LE COVID-19

Fortement fragilisée par l'impact du Covid-19 sur l'économie, l'Inde a organisé une unité de production d'un vaccin à très faible coût dans la cité industrielle de Pune, située à quatre heures de route de Mumbai dans l'ouest de l'Inde. Ce vaccin, qui sera produit à 100 millions d'exemplaires par mois à compter de février 2021, sera commercialisé à l'étranger à 6 euros la dose, et en Inde à 3 euros seulement. Le Serum Institute of India semble ainsi pouvoir tenir la dragée haute aux grands laboratoires mondiaux, qui l'accusent tout naturellement de voler leurs brevets pour les produire à bas prix.

## EUROPE PREMIÈRES ESTIMATIONS DES EFFETS DE LA CRISE CLIMATIQUE SUR LA SANTÉ

Selon un rapport publié dans la revue médicale *Lancet*, établi par trente-cinq institutions dont l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), les décès liés à l'accroissement des canicules ces dernières années se chiffrent à plus de 300 000 dans le monde, dont plus de 100 000 en Europe en raison d'une population plus âgée et d'une importante urbanisation. Ce rapport lance aussi une alerte sur l'effet de la crise climatique sur la sécurité alimentaire.



© iStock

## MONDE VERS UNE PANDÉMIE DE LA FAIM

La Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED) estime dans une étude publiée jeudi 3 décembre, que d'ici la fin de l'année 2020, il y aura, dans les quarante-sept États les plus pauvres de la planète, 32 millions de personnes supplémentaires poussées dans l'extrême pauvreté. Ce qui aboutit à l'anéantissement de ces trente dernières années d'efforts sur la réduction de la pauvreté dans le monde. Et les prochaines années devraient être encore plus inquiétantes, car ces pays sont frappés par une forte baisse de leurs exportations, une baisse des cours des matières premières, l'effondrement du tourisme, et le tarissement des transferts d'argent envoyé par les migrants à leurs familles. Pour David Beasley, directeur du programme alimentaire mondial des Nations Unies (programme qui a reçu le Prix Nobel de la Paix) : "270 millions de personnes seront confrontées à une faim extrême en 2021, une véritable pandémie de la faim".

## EUROPE LA RESPONSABILITÉ DES POLLUEURS MINIMISÉE

Initialement créée pour favoriser le règlement de dossiers liés à la lutte contre les fraudes et crimes contre les intérêts financiers de l'Union européenne, la Convention judiciaire d'intérêt public (CJIP) devrait être prochainement élargie au domaine environnemental. Cette convention, inspirée des systèmes anglo-saxons, proposerait aux contrevenants des négociations financières pour sortir des procédures judiciaires. Amendes, réparations, mise en conformité : la pénalité serait ainsi uniquement monnayée et la notion de responsabilité morale enterrée. Dénoncé par des ONG mais aussi par des magistrats, ce texte empêcherait les associations de défense de l'environnement de participer aux débats, et de façon plus large supprimerait la fonction de conscientisation de l'opinion publique par la médiatisation de ce genre d'affaire. Un bras-de-fer entre pragmatisme et charge symbolique.





© iStock

## TUNISIE ENTRE AMERTUME ET RÉSILIENCE

10 ans après le début de la révolte contre le régime de Ben Ali, la population tunisienne, et tout particulièrement la jeunesse, ne cesse de manifester sa déception et ne pense plus qu'à quitter le pays. Symptôme du désarroi social, 12 490 migrants tunisiens sont arrivés en 2020 sur les côtes italiennes, soit quatre fois plus qu'en 2019. C'est compréhensible car tous les clignotants sont au rouge avec une récession de 9 %, un taux de chômage de 16 % et un déficit budgétaire de 14 %. Pourtant, le peuple tunisien ne perd pas l'espoir d'une nouvelle étape démocratique qui, cette fois-ci, serait décisive, pour mettre fin à la corruption et engager un processus de développement économique durable. En effet, les jeunes, et tout particulièrement les jeunes femmes, investissent massivement les partis politiques démocratiques en espérant que les prochaines élections marqueront un renouvellement salvateur.

## ALLEMAGNE TESLA CHOISIT BERLIN

La voiture électrique ne cesse de gagner de nouvelles parts de marché. Ses ventes ont en effet doublé en Europe depuis quelques mois. Il faut donc produire des véhicules sur notre continent et c'est l'Allemagne qui remporte la mise. L'Américain Elon Musk, roi de la voiture électrique (Tesla) installe sa "Giga Factory" près de Berlin. Une fois terminée, cette usine emploiera jusqu'à 12 000 personnes pour une production annuelle de 500 000 véhicules. Deux gares ainsi que des nouvelles routes seront nécessaires à ce projet pour permettre l'accès rapide à l'usine depuis Berlin. C'est ainsi toute une nouvelle ville qui va sortir de terre. Si les politiques sont séduits, les constructeurs allemands et le syndicat IG Metall digèrent mal pour leur part ce nouveau débarquement américain.

## RUSSIE LE PRIX DES DENRÉES ALIMENTAIRES S'ENVOLE

Loin des statistiques officielles et des assurances données par les autorités, la pandémie du Covid-19 a provoqué une crise économique et sociale en Russie qui se vérifie notamment sur le terrain alimentaire. C'est un premier signe qui ne trompe pas : pour la première fois en cinq ans, les ventes de pain sont en très forte hausse car c'est l'aliment le moins coûteux. Il est vrai que, depuis quelques mois, les prix des autres denrées ne cessent d'augmenter, comme par exemple celui du sucre (plus de 70 %). Comme, parallèlement, les revenus ont chuté de plus 4 % en 2020, le taux de pauvreté s'élève désormais à 13 % de la population, soit une augmentation de 1,3 million de personnes au second semestre 2020. Cette situation commence à faire réagir le gouvernement de Poutine qui a exigé des chaînes de magasins qu'elles réduisent au plus vite le prix des denrées alimentaires de base. À suivre.

## IRAK COUPES DRASTIQUES CHEZ LES FONCTIONNAIRES



© iStock

Décidément, l'Irak ne se relève toujours pas des conséquences de l'intervention américaine. En effet, depuis 2004, le pays connaît un taux de chômage à deux chiffres avec un record de 24 % en 2015 et probablement plus de 30 % aujourd'hui. De plus, Bagdad, dont les recettes dépendent à 93 % de l'or noir, prévoit de terminer l'année 2020 en très grand déficit compte tenu notamment de la chute des cours. Et la pandémie a précipité la chute du PIB irakien qui sera de plus de 11 %. Le gouvernement doit donc appliquer des mesures d'austérité pour éviter un naufrage budgétaire en 2021, ce qui va en particulier entraîner la réduction des effectifs de la fonction publique à hauteur de 15 %, mais également la suppression de toutes les primes allouées aux fonctionnaires qui représentaient 40 % de leurs revenus. C'est donc un remède de cheval qui pourrait accentuer la corruption et la progression de la pauvreté dont le taux est passé en 5 ans de 20 à 31 %.

LE JAS

LE JOURNAL  
DES ACTEURS  
SOCIAUX

www.lejas.com

Depuis sa création, le Jas n'a cessé de suivre l'actualité avec un regard sans concession, et avec le souci d'apporter sa contribution à la construction d'un monde plus fraternel faisant de la solidarité, du développement durable, de la citoyenneté et de la proximité des objectifs incontournables. Si vous souhaitez que le Jas puisse poursuivre avec vous cette ambition,

**ABONNEZ-VOUS PERSONNELLEMENT  
AU TARIF EXCEPTIONNEL DE 41 € !**



Oui, je m'abonne pour 1 an au Journal des Acteurs Sociaux à titre personnel au tarif exceptionnel de 41 euros TTC au lieu de 75 euros

JE RÈGLE PAR :

Chèque ci-joint à l'ordre du Journal des Acteurs Sociaux

Virement bancaire à réception de facture

CB en commandant sur [www.lejas.com](http://www.lejas.com)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom/Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : .....

e-mail : .....

Téléphone : .....

# DÉCENTRALISATION SOCIALE UN GRAND SAUT EN 2021

PAR JEAN-LOUIS SANCHEZ

**Dans quelques mois, les électeurs désigneront les nouveaux conseils départementaux. Cette élection, qui n'a jamais suscité une forte participation, pourrait être cette fois plus mobilisatrice, car les départements vont être dotés de nouvelles compétences sociales en 2021. En effet, on connaît aujourd'hui les grandes lignes du projet de réforme de la décentralisation, qualifié de "4D" pour "Décentralisation, Différenciation, Déconcentration et Décomplexification". Or, malgré le caractère ubuesque de sa dénomination, ce projet de loi présente un grand nombre de mesures audacieuses en direction des communes et des régions, mais surtout en direction des départements. Et compte tenu de leur rôle principal, ce n'est pas étonnant que le projet de réforme impacte fortement le champ de la solidarité en matière d'insertion, de santé et de protection de l'enfance.**

## LES DÉPARTEMENTS À NOUVEAU EN SELLE SUR L'INSERTION

**D**eux évolutions importantes devraient se produire en 2021, si le calendrier encore hypothétique de la réforme se confirme<sup>1</sup>, l'une concernant le financement des allocations du RSA, l'autre les politiques d'insertion.

**En ce qui concerne les allocations du RSA**, la dernière étude menée par l'Odas (*voir Cahier des Réseaux, pages 40-41*) sur les dépenses sociales et médico-sociales des départements montrent que dès à présent ceux-ci ont de grandes difficultés pour les financer. En effet l'étude montre que, dès le premier semestre 2020, le nombre de bénéficiaires du RSA avait déjà augmenté de 8 %, et la dépense de 10 % en moyenne. Et ces pourcentages augmenteront de façon encore plus significative pour le reste de l'année 2020 et l'année 2021. D'ailleurs de nombreux départements ont déjà budgété pour 2021 une forte évolution de leur dépense d'allocations RSA, allant jusqu'à plus de 15 %.



C'est pourquoi on découvre avec intérêt dans le projet de loi 4D, le principe d'une renationalisation du financement du RSA, à titre expérimental et pour une durée de quatre ans, dans les départements les plus affectés par la progression de la précarité. Concrètement, le financement du RSA serait assuré dorénavant par les caisses d'allocations familiales et de mutualité sociale agricole pour le compte de l'État dans ces départements.

C'est donc une proposition très importante pour leur avenir car, loin de renforcer l'emprise de l'État sur les départements, elle les libère de l'emprise d'une dépense trop lourde. En effet, non seulement un nombre croissant de départements sont asphyxiés financièrement par la charge du RSA, ce qui réduit à néant leur capacité de décision, mais en outre celle-ci frappe de façon très

inégalement les territoires. Quelques uns cumulant richesse et faible dépense, tandis que d'autres cumulent faiblesse des ressources et importance des dépenses. D'ailleurs le Premier ministre Jean Castex l'a reconnu, "il n'est pas normal qu'une allocation dont les critères sont déterminés par l'État soit financée pour partie par les départements". C'est pourquoi de nombreuses voix s'élèvent pour que l'expérimentation prévue pour quatre ans soit réduite, et que l'ensemble des départements puissent rapidement obtenir à leur tour la renationalisation du financement du RSA, qui rappelons-le est un minimum social identique dans tous les départements.

**En ce qui concerne les politiques d'insertion**, il est important de rappeler que c'est sur le terrain des initiatives locales pour l'emploi et l'accompagnement social que se joue la crédibilité des départements en matière d'insertion. En effet, si cette responsabilité leur a été confiée, c'est parce qu'il s'agit d'adapter les solutions aux réalités propres à chaque département. Et pourtant, les dépenses liées aux politiques d'insertion n'ont cessé de diminuer ces dernières années. Elles représentaient 700 millions d'euros en 2015, et seulement 525 millions en 2019 (données Odas), pour un nombre sensiblement identique de bénéficiaires du RSA. Deux raisons expliquent ce paradoxe : l'asphyxie financière de certains départements, mais aussi l'absence de compétence sur l'emploi.

Or cela peut changer dans l'avenir, avec la renationalisation du financement, mais aussi les nouvelles dispositions en faveur des départements que souhaite prendre la ministre déléguée à l'Insertion, Brigitte Klinkert. Celle-ci vient de lancer un appel à candidatures pour désigner trente opérateurs chargés de la mise en



place d'un service public de l'insertion et de l'emploi. Il s'agit de mettre fin grâce à une plateforme commune à la dispersion des efforts de divers opérateurs comme Pôle emploi, les collectivités locales, les associations... Or, selon la ministre, "sur quatorze expérimentations déjà en cours, ce sont plutôt les départements qui les portent". Ce qui n'est pas étonnant, car lorsque les départements ont formellement des compétences en matière d'emploi, ils agissent efficacement, comme ils l'avaient prouvé avant la création du RSA avec le revenu minimum d'activité (RMA) qui complétait le RMI<sup>2</sup>.

C'est donc une nouvelle ambition qui peut s'offrir pour les départements, en espérant qu'elle permettra de rebooster l'insertion, actuellement en souffrance

puisque seulement 40 % des allocataires sont orientés vers Pôle emploi et 12 % retrouvent un emploi.

<sup>1</sup> Ce projet de loi devrait être présenté prochainement aux associations d'élus et aux organisations syndicales. Il sera ensuite transmis pour avis au Conseil d'État, puis au conseil des ministres. Ce qui permettra ensuite un premier examen au Sénat à une date qui n'est pas encore arrêtée. En effet, il se murmure dans certains couloirs ministériels que cette réforme pourrait être repoussée à fin 2021, voire abandonnée, en raison des débats vifs qu'elle pourrait susciter.

<sup>2</sup> Avec le RMA les départements pouvaient utiliser le montant des allocations de certains bénéficiaires pour financer en partie l'emploi qui leur serait offert. C'est d'ailleurs un mécanisme qui a été reprise avec l'expérience plus récente de l'expérience "Territoires zéro chômeurs de longue durée".

## LES DÉPARTEMENTS MIEUX ORIENTÉS VERS LA SANTÉ

**"N**ous allons décentraliser la médecine scolaire, afin de créer un service de santé infantile confié aux départements" a annoncé Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, au Sénat le 17 décembre. Cette mesure fait partie du projet de loi 4D, et elle trouve notamment son origine dans un rapport de la Cour des Comptes, qui pointait en mai dernier les "failles de l'organisation" et les "défauts de pilotage" de la médecine scolaire. Pour répondre à ces difficultés, le gouvernement souhaite donc donner plus de cohérence à la santé scolaire, car les départements s'occupent déjà de la protection maternelle et infantile (PMI) et de la protection de l'enfance. Le projet prévoit donc de transférer aux départements la responsabilité de quelque 800 médecins scolaires (1 médecin pour près de 13 000 élèves), et très probablement celle des 8 000 infirmiers scolaires (1 pour 1 300 élèves, voir *Décryptage pages 28-31*). Bien que les organisations syndicales soient plutôt défavorables à cette orientation, il reste qu'elle correspond à une véritable simplification du secteur, et qu'elle ouvre des voies nouvelles pour la prévention, non seulement sur le plan sanitaire mais aussi pour mieux protéger les enfants. D'ailleurs ce type de mesure pourrait être également étendu au service social scolaire, car l'existence d'un service social scolaire de l'État ne facilite pas la mise en œuvre de réponses cohérentes avec le service social départemental. D'ailleurs dans quelques collectivités locales, comme Paris, le service social scolaire a déjà été décentralisé au profit du département, et cela marche très bien.



© Pinatbay

**Le projet de loi 4D prévoit de transférer aux départements la responsabilité de quelque 800 médecins scolaires.**

Parallèlement à cette réforme de la santé scolaire, le projet de loi 4D vise à renforcer l'action du département en ce qui concerne la politique publique de sécurité sanitaire. Il est notamment prévu d'accroître la place des élus locaux communaux et départementaux dans la gouvernance des ARS. Pour ce faire il est envisagé la transformation du conseil de surveillance en conseil d'administration, et l'attribution d'un tiers des sièges aux collectivités territoriales. Cette réforme va donc dans le bon sens, car la crise sanitaire a montré dans de nombreux endroits la déconnexion des ARS avec le terrain. Mais celles-ci resteront néanmoins sous la responsabilité de l'État, et d'ailleurs la présidence du conseil d'administration sera exercée par le préfet de

région, assisté de vice-présidents dont deux désignés par les collectivités territoriales de la région.

Enfin, les départements se voient attribuer diverses compétences particulières, sur le recrutement des personnels soignants et sur le financement des éta-

blissements de santé. Ceci afin de leur permettre de participer plus activement à la lutte contre la désertification médicale de certains territoires, ce qui constitue aujourd'hui au regard de l'opinion une toute première priorité.

## LES DÉPARTEMENTS RENFORCÉS DANS LEUR RÔLE DE PROTECTEURS DES ENFANTS

**L**e projet de loi souhaite apporter aussi sa contribution à une meilleure cohérence des politiques en direction de l'enfance en danger. Aussi l'exposé des motifs du projet de loi précise que "bien que le département soit chef de file en matière de protection de l'enfance, l'enchevêtrement des responsabilités demeure important entre celui-ci et les différents services concernés de l'État (autorité judiciaire, préfet, éducation nationale, ARS)". C'est pourquoi, afin de soutenir l'action des départements ce projet "rénovent la gouvernance actuelle en créant un groupement d'intérêt public, cofinancé à parité par l'État et les départements qui, sans préjudice des compétences de ces derniers, pourrait contractualiser avec les départements sur des objectifs et des enveloppes financières".

Tout ceci paraît donc convaincant... Sauf qu'il existe déjà un GIP intitulé "Enfance en danger" chargé de l'écoute et du signalement des enfants en dangers, et de l'observation des politiques et actions du secteur. Et même si on nous dit qu'il s'agirait cette fois d'un GIP ayant vocation à se substituer à toutes les principales structures nationales spécialisées dans la protection de l'enfance, dont le CNPE, l'AFA, le CNAOP, on a du mal à identifier l'étendue de ses compétences, ses moyens d'action, ses fonctions d'évaluation et de contrôle. Il faut donc que ces clarifications soient faites rapidement, car ce nouveau GIP pourrait s'avérer utile s'il ne s'érige pas en nouveau mécanisme de tutelle des départements par l'État. Cela briserait en effet l'équilibre jusqu'à présent réussi, bien que difficile, entre protection administrative et protection judiciaire, avec le risque de démotiver fortement les départements dans leur action de prévention et de protection des enfants.

Enfin, d'autres mesures du projet de loi 4D vont dans le sens de la décentralisation, comme notamment le transfert aux départements de la tutelle des pupilles de l'État. En effet cette compétence, aujourd'hui exercée par le préfet, sera transférée au président du conseil départemental, qui gère déjà les situations des pupilles. Le conseil de famille continuera toutefois à



se prononcer sur les décisions importantes et l'État y demeurera représenté. De même, il est prévu fort utilement de rattacher les directeurs des instituts départementaux de l'enfance et de la famille (Idef) à la fonction publique territoriale. En effet, alors que ces instituts relèvent de la responsabilité des départements, leurs personnels relèvent de la fonction publique hospitalière, ce qui pose en pratique d'importantes difficultés de gestion. C'est donc une mesure qui était très attendue et qui participe à l'effort de simplification de ce projet de loi.

**En conclusion**, on peut donc dire que ce projet de loi 4D, qui concerne encore des missions aussi essentielles que la transition écologique, les transports, la culture, la préservation de la biodiversité, l'urbanisme et le logement, pourrait considérablement renforcer l'efficacité de l'action publique en France et son adaptation aux réalités locales. Il reste que, pour consolider cette dynamique, une contradiction doit être levée : celle du financement des collectivités locales, de plus en plus étatisé et de moins en moins autonome. Ce qui peut se faire sans nuire au nécessaire pouvoir d'orientation de l'État pour préserver la cohésion nationale et les grandes valeurs de notre modèle de société. ■



**Apriles**



**Envie d'innover ?**  
Inspirez-vous de ce qui marche

[www.apriles.net](http://www.apriles.net)



Apriles, l'Agence des pratiques et initiatives locales de l'Odas (Observatoire du développement et de l'action sociale) repère et expertise les initiatives inspirantes susceptibles d'être reproduites sur d'autres territoires.

## “UN PROCESSUS DE RÉSILIENCE COLLECTIVE EST POSSIBLE”

**Patrick Gohet**, président de Ladapt

**Patrick Gohet a achevé, il y a quelques mois, sa mission d'adjoint du Défenseur des Droits, en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, qu'il exerçait depuis 2014. Il assume désormais les responsabilités de président de Ladapt (association pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap), qui gère cent douze établissements et services. Il est également depuis peu président de la Fondation Internationale de Recherche Appliquée sur le Handicap (Firah). Et avant d'occuper ces différentes responsabilités, Patrick Gohet a été directeur général de l'Unapei et délégué interministériel au handicap. Nous lui avons demandé de nous faire part de ses sentiments sur la situation actuelle de notre pays.**



© DR

*Le Jas* : Quels sont les principaux enseignements que vous avez tirés de votre rôle comme adjoint du Défenseur des Droits ?

**Patrick Gohet** : Évidemment, nos concitoyennes et nos concitoyens satisfaits de leur situation ne saisissent pas le Défenseur des Droits. Ce sont celles et ceux qui s'estiment victimes de discrimination en raison de leur handicap, de leur âge, de leur genre, de leur orientation sexuelle, de leur origine... qui recourent à lui, notamment en s'adressant à ses délégués territoriaux.

Les saisines qui parviennent chez le Défenseur des Droits révèlent et confirment les principales pathologies de la société française : les inégalités territoriales, l'isolement social qui en résulte pour beaucoup d'entre nous, la fracture numérique, les excès de la dématérialisation... Mon action comme adjoint du Défenseur des Droits m'a confirmé qu'il existe plusieurs France : celle de Paris et des grandes métropoles, qui concentrent les principales

activités, celle des villes petites et moyennes, dont les centres se vident au profit de leurs périphéries, celle des territoires ruraux qui se désertifient, et celle des territoires ultra-marins particulièrement négligés...

Dans ces différentes France, l'accès au numérique, formidable avancée technologique, demeure inégal. La dématérialisation complexifie les démarches administratives, sociales... Le concept même de service public suppose la présence d'un accompagnement humain aujourd'hui insuffisant malgré les efforts incontestables des collectivités territoriales et des organismes sociaux.

*Le Jas* : Que pensez-vous des effets de la crise sanitaire sur les droits et les liens sociaux ?

**P.G.** : La crise sanitaire a confirmé ou révélé les pathologies que je viens d'énumérer et qui sont sources

d'inégalités. Au début, il a fallu régler les dysfonctionnements qui pouvaient naître de la répartition des compétences entre l'État et ses administrations, d'une part, et les collectivités territoriales, d'autre part. Bien qu'étant "en guerre", nous manquions d'armes et de munitions. Heureusement qu'un nombre non négligeable de collectivités locales, notamment de départements, avaient été prévoyants, par exemple en constituant des stocks de masques.

Par ailleurs, la pandémie a également confirmé la situation difficile de notre système de santé. Les acteurs du secteur sanitaire avaient tiré la sonnette d'alarme à diverses reprises et avec vigueur, qu'il s'agisse des conséquences du mode de tarification, de la situation des professionnels...

**Le Jas : Croyez-vous que cette crise engendrera un mouvement de résilience collective vers un monde plus durable et apaisé ?**

**P.G. :** C'est probable et souhaitable ! Et je pense que le monde associatif jouera dans ce processus de résilience collective un rôle fondamental. J'en ai

acquis la conviction par mon expérience, mais aussi parce que, en tant qu'adjoint du Défenseur des Droits, j'ai relancé d'étroites relations avec le secteur associatif qui agit dans le domaine du handicap, de l'âge, de la dépendance, de la précarité. Pourquoi ? Parce qu'une association, c'est le plus souvent le regroupement de femmes et d'hommes confrontés aux mêmes difficultés, poursuivant des projets communs, défendant des conceptions identiques. Une association, c'est de l'engagement individuel, de la solidarité collective, de la compétence, de l'inventivité. Une association, j'en ai fait l'expérience, c'est souvent de l'énergie, de l'espoir, de la réussite.

Plus globalement, je pense que cette crise confirme la nécessité de réhabiliter le mot "solidarité" presque disparu de notre vocabulaire commun. C'est le compagnon indispensable de deux autres valeurs essentielles : la liberté et la justice. Ces trois notions sont nécessaires à la dignité de chacune et de chacun. Elles fondent la fraternité. Pour bien vivre ensemble, il est nécessaire de voir en l'autre, quel qu'il soit, un égal en valeur à soi-même. ■

**LE JAS**

LE JOURNAL  
DES ACTEURS  
SOCIAUX

**Pour suivre l'actualité avec un regard sans concession, abonnez-vous au JAS !**



**Journal des Acteurs Sociaux**  
13, boulevard Saint-Michel - 75005 Paris  
Tél. : 01 53 10 24 10

**www.lejas.com**



© Estelle Camus

# AUTONOMIE NUMÉRIQUE LE NOUVEAU RÉFÉRENTIEL “BIEN VIEILLIR”

À partir de janvier 2021, date de lancement des premiers appels à projets, le programme “Bien vieillir” de l’interrégime des caisses de retraite proposera aux assurés de 55 ans et plus de nouveaux ateliers. Réunis sous le référentiel “Autonomie numérique”, ils doivent permettre aux retraités de se familiariser à ces technologies devenues incontournables dans notre vie quotidienne. PAR GARANCE CHESNÉ

**F** rédérique Garlaud en est convaincue : pour la directrice nationale de l’action sociale de la Cnav “le numérique peut être un puissant levier pour favoriser le bien vieillir des séniors. Depuis plusieurs années déjà, l’Assurance retraite s’est engagée dans la digitalisation de son offre aux retraités et accompagne également les acteurs de la silver économie dans l’émergence de nouveaux services en ligne. Les récentes périodes de confinement ont prouvé que les personnes âgées étaient prêtes à sauter le pas et elles ont été nombreuses à adopter des applications leur permettant de maintenir le lien avec leurs proches. Mais attention à ne laisser personne sur le bord du web ! Beaucoup sont encore très éloignés du numérique”. Et la fracture est profonde, si l’on en croit l’enquête conduite par

les Petits Frères des Pauvres en septembre 2018<sup>1</sup>. 27 % des plus de 60 ans n’utilisaient pas Internet et un tiers renonçaient à faire des démarches en ligne. Il semblait donc logique que l’action sociale s’empare de ce sujet qui concerne tout autant l’accès aux droits que la promotion du bien vieillir et la lutte contre l’isolement. Dès 2018, un vaste chantier (voir *Le Jas* 232) a donc été ouvert, associant les Carsats, nombreuses à s’être saisies du sujet sur leurs territoires. Une étude<sup>2</sup> confiée à WeTechCare, association engagée sur l’inclusion numérique, et un appel à projet national permettent d’en apprendre un peu plus sur l’offre existante et sur les attentes et pratiques des personnes âgées. “Nous avons pu mobiliser 18 caisses et faire remonter plus de 170 projets, expérimentant des solutions collectives et individuelles”, indique Magalie Raimbault, chargée

## Les premiers enseignements

Les ateliers de la Prévention retraite Ile-de-France (Prif) ont permis de mieux connaître les participants. Ce sont plutôt de jeunes retraités, avec un âge moyen de 73 ans, même si le plus âgé atteint 94 ans. Ce sont pour 54% d'entre-eux d'anciens employés et on y dénombre un peu plus d'hommes (28%) que les autres ateliers du programme Bien Vieillir.

Dans leur très grande majorité (plus de 90%), l'atelier semble avoir répondu à leurs attentes en matière d'apprentissage de l'outil numérique, de capacité à effectuer une démarche en ligne, de confiance en soi retrouvée et de lien social.

Enfin leurs compétences, notamment pour envoyer un mail et faire une démarche administrative en ligne, se sont objectivement améliorées entre le début et la fin de l'atelier.

de mission accès aux droits et parcours assurés à la Cnav. "La vraie motivation des séniors, celle qui les aide à dépasser leurs appréhensions du numérique, c'est l'envie de communiquer avec leurs petits-enfants, de pratiquer leur hobby, de partager avec la famille éloignée... De plus, tous sont loin d'être au même niveau, entre ceux qui ne disposent pas d'équipement informatique et ceux qui ont besoin d'être rassurés dans son utilisation". Fortes de ces constats, l'Assurance retraite, les autres caisses de l'inter-régime (MSA, CNRACL, Agirc-Arrco) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), également confrontées à cet enjeu, via les Conférences des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFFPA) et le soutien qu'elles apportent aux actions collectives de prévention, se sont engagées, en 2020, à la création d'un nouvel atelier du Bien vieillir.

### À L'AISE AVEC INTERNET

L'offre d'ateliers collectifs, déclinés par le référentiel, se veut donc la plus globale possible, pour s'adapter à tous les séniors. Elle est conçue autour de huit modules socles, de la compréhension des enjeux du numérique présent partout dans notre quotidien, en passant par la découverte des équipements (ordinateurs, tablettes, smartphones), l'utilisation d'une boîte mail, la recherche sur Internet ou la sensibilisation aux risques, sans oublier l'apprentissage des démarches administratives. S'y ajoutent, en fonction de la moti-

vation des participants et de leurs besoins, sept modules complémentaires optionnels, dont un consacré à l'offre de service en ligne de leur caisse locale. "L'accent est également mis sur l'évaluation", précise Camille Mairesse, responsable du pilotage et du développement à la Prévention retraite Ile-de-France (Prif), qui expérimente l'atelier depuis début 2020. "Trois questionnaires sont soumis aux participants, lors de la première et de la dernière séance, puis quelques mois après l'atelier. Cela nous permet de les connaître pour mieux répondre à leurs attentes, de s'assurer de leurs acquis et éventuellement de faire évoluer le dispositif" (voir encadré).

### LEVER TOUS LES FREINS

"L'idée est vraiment de repérer en amont ceux qui peuvent bénéficier de ces ateliers, qu'il s'agisse d'assurés à partir de 55 ans, pour qui le numérique est indispensable à leurs démarches de passage à la retraite, ou de retraités fragilisés par leur parcours de la vie ou par l'isolement", insiste Magalie Raimbault. Mais il s'agit aussi de sécuriser les participants à l'issue de leur parcours Autonomie numérique en identifiant des relais locaux qui pourront les réassurer en cas de doute. D'où l'importance de s'appuyer à la fois sur les acteurs locaux que sont les CCAS, les centres sociaux, les bailleurs ou encore les Maisons France Services. Ajoutons les acteurs du numérique qui, à l'exemple de WeTechCare, développent des outils d'accompagnement à distance comme Les Bons Clics. À la Cnav, on est toutefois bien conscient que les ateliers ne permettront pas de toucher tous les publics concernés par l'exclusion numérique, notamment les plus précaires. Certaines caisses mènent des expérimentations afin de faciliter l'accès au matériel informatique pour des retraités fragilisés, bénéficiaires de l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) par exemple. D'autres solutions sont également en réflexion, comme le développement d'une aide individuelle à l'autonomie numérique, intégrées aux paniers d'offre globale. La Cnav s'interroge aussi sur l'opportunité de prolonger et adapter le dispositif d'appels téléphoniques sortants de convivialité et de réassurance mis en place pendant le confinement, afin de promouvoir les conseils du Bien vieillir vers ses assurés qui n'ont pas du tout accès au numérique. Car comme le rappellent les Petits Frères des Pauvres, le numérique reste un outil qui ne remplacera jamais le contact humain. ■

<sup>1</sup> L'exclusion numérique des personnes âgées, septembre 2018. [www.petitsfreresdespauvres.fr](http://www.petitsfreresdespauvres.fr)

<sup>2</sup> Public sénior et inclusion numérique, janvier 2020. [www.lassurance retraite.fr](http://www.lassurance retraite.fr)

# L'AFPSSU : AUX BONS SOINS DE LA SANTÉ SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

**La vénérable (82 ans !) Association française pour la promotion de la santé dans l'environnement scolaire et universitaire défend une approche plurisectorielle de la santé de l'enfant et du jeune adulte et s'inquiète de la crise de vocation que connaît la médecine scolaire dont les missions de prévention luttent contre les inégalités sociales. Au moment où le gouvernement envisage de la décentraliser, il est utile d'en savoir plus.**

PAR OLIVIER VAN CAEMERBÈKE

“**L**es médecins scolaires sont menacés de disparaître, c'est grave”. Les mots sont prononcés sans pathos, mais avec gravité par Virginie Halley des Fontaines. Médecin de santé publique, membre du Haut Conseil de la Santé Publique, elle s'exprime ici en tant que nouvelle présidente de l'Association française pour la promotion de la santé dans l'environnement scolaire et universitaire (Afpssu) dont elle est membre depuis plus de 20 ans.

Spécialiste de la santé des enfants et des jeunes adultes, ancien médecin scolaire au Maghreb, puis médecin en centre universitaire dans l'Est de la France, Virginie Halley des Fontaines a eu une carrière hospitalo-universitaire

comme Maître de conférences à Sorbonne-Universités (Paris) où elle a contribué à la formation professionnelle des personnels de santé de l'Éducation nationale. C'est dans ce cadre qu'elle a croisé la route de l'Afpssu, association créée en 1938 qui, par ses conseils et ses analyses, guide tous les acteurs impliqués dans la prise en charge de la santé scolaire et universitaire.

À son poste de présidente, Virginie Halley des Fontaines espère redynamiser l'association qui compte aujourd'hui moins de 200 adhérents (médecins scolaires et généralistes, psychologues et infirmières scolaires, associations de parents d'élèves, enseignants et cadres de l'Éducation nationale), contre plus de 1200 il y a 20 ans.

“Même si elle n'a plus la même aura qu'autrefois, souligne la nouvelle présidente, l'Afpssu garde une place unique dans l'univers de la santé de l'enfant. D'abord parce qu'elle a été précurseuse d'une approche qui, aujourd'hui, est admise par tous, celle d'une vision globale de la santé. L'Afpssu est fière d'être médaillée d'or de l'Académie Nationale de Médecine, mais pour autant nous estimons que la pensée physiopathologique, celle du docteur, ne peut être l'alpha et l'oméga”.

## TENIR COMPTE DE TOUTES LES COMPOSANTES

Ce que prône l'Afpssu, c'est une approche de la santé scolaire et universitaire qui tient compte de toutes les composantes de l'environnement ayant un impact sur la santé des jeunes. “Un enfant qui se couche trop tard, qui mange mal, qui voit ses parents se disputer, qui vit dans un bruit permanent, dont le cadre social (voisinage, famille, amis...) est délétère ou encore qui ne reçoit pas un petit mot gentil de ses parents avant d'aller en classe... tout cela



impacte sa santé physique, psychologique et émotionnelle. C'est vrai aussi des étudiants qui vivent dans des conditions déplorables, ne font pas tous leurs repas, doivent travailler de nuit pour avoir les moyens de survivre..."

Pour que cette approche globale fonctionne, Virginie Halley des Fontaines insiste sur l'importance d'impliquer un maximum d'acteurs autour du jeune : enseignants, parents, éducateurs sportifs et culturels, responsables des associations fréquentées par les enfants... L'Afpssu se bat pour que les jeunes deviennent eux-mêmes partie prenante de leur propre santé, ou pour le dire autrement, qu'ils quittent la posture passive du bénéficiaire (pour ne pas écrire "du consommateur") de soins. "Nos concitoyens, ajoute l'experte, manquent de littératie en santé, cette capacité à développer son autonomie en trouvant de l'information juste sur la santé, en la comprenant puis en l'utilisant. À nous de faire passer l'idée que la santé ce n'est pas l'absence de maladie".

Hormis ses adhérents, l'Afpssu s'appuie sur un Conseil d'administration de 18 membres comprenant beaucoup d'en-



**Virginie Halley des Fontaines, présidente de l'Afpssu, médecin de santé publique, membre du Haut Conseil de la Santé Publique**

seignants (en cours de renouvellement à l'heure où nous imprimons) et sur un prestigieux conseil scientifique qui compte, notamment le célèbre psychiatre et docteur en psychologie Serge Tisseron, Marie Rose Moro qui dirige la Maison de Solenn, centre d'accueil pour adolescents de l'hôpital Cochin, à Paris ou encore Pierre Bégué, pédiatre, président honoraire de l'Académie Nationale de Médecine.

## L'AFPSSU AGIT

L'association s'adresse à des publics très différents, du parent qui s'inquiète que son enfant dorme mal jusqu'à l'expert scientifique qui souhaite un avis sur un protocole, en passant par les responsables politiques. "Il est vrai que nous avons une fonction de médiation vaste, reconnaît la présidente. C'est à nous de trouver la clé de transformation de la problématique santé en fonction de nos interlocuteurs".

L'un des temps forts de la vie de l'association est l'organisation de la "Journée de l'Afpssu", une rencontre annuelle qui se déroule depuis deux ans à l'Académie de médecine, autour d'un thème en rapport avec les priorités de santé publique. "C'est un moment de réflexion ouvert à tous et qui, selon la mission plurielle de l'association, dépasse le seul champ médical, précise Virginie Halley des Fontaines. Lorsqu'on aborde la vision de l'enfant par exemple, on s'intéresse à ceux qui ne voient pas bien, mais aussi au rôle de la vue en générale comme moyen de participer à la qualité des apprentissages". Agréée par le ministère de l'Éducation nationale, l'Afpssu organise aussi des formations destinées, elles, aux différents professionnels du milieu scolaire et



**Cérémonie de remise des prix lors de la Journée de l'Afpssu à l'Académie de médecine**

universitaire. Enfin elle met aussi — et surtout — en valeur des actions innovantes réalisées dans le domaine de la santé au sein des écoles et universités à travers un “Appel à initiatives et projets”, lui aussi annuel. Ces projets portent sur des thématiques diverses, telles que l’estime de soi, la lutte contre le décrochage, la phobie scolaire, les discriminations, les souffrances psychiques, etc.

Les meilleures initiatives sont récompensées d’un prix de 500 euros et présentées aux adhérents lors d’une cérémonie qui se déroule au cours de la Journée annuelle. Depuis 2009, ce concours a mis à l’honneur, par exemple, le lycée Jean Mermoz de Béziers pour avoir créé un “espace Santé sécurité” au CDI du lycée riche en documentaires, romans et BD. Également mise en lumière, l’école du Château de Beaucaire où beaucoup d’élèves sont d’un milieu social très défavorisé où ont été mis en place des groupes de paroles sur les difficultés repérées par rapport à l’hygiène de vie, et l’élaboration, avec les enseignants et familles, de petits-déjeuners et de goûters équilibrés pour lutter contre la malnutrition. On pourrait encore citer le court-métrage réalisé par les élèves du collège Théodore Monod d’Ottmarsheim pour prévenir des dangers de la cyberdépendance.

## LA SANTÉ SCOLAIRE EST MALADE

Reste que ces initiatives, aussi utiles soient-elles, ne répondent pas à la difficulté structurelle que connaît le service de promotion de la santé scolaire. Or, comme elle nous le disait en préambule, la médecine scolaire est... malade ! “Il y a aujourd’hui 850 médecins scolaires pour la France, contre 1 700 il y a 9 ans, déplore Virginie Halley des Fontaines. Quelque 400 postes ne sont pas pourvus faute de candidats”. Ajoutons à ce sombre tableau que 82 % des effectifs ont plus de 50 ans et que leur répartition territoriale est très inégale. Selon les départements, un médecin de l’Éducation nationale peut ainsi être chargé de 3 000 à 15 000 enfants. À titre de comparaison, les infirmières sont dix fois plus nombreuses et généralement affectées à un seul établissement. Rappelons que le service de promotion de la santé scolaire qui comprend les médecins, infirmières, psychologues, assistantes sociales, la médecine scolaire est un service public, géré par le ministère de l’Éducation nationale. Les grands volets de ses missions sont le dépistage et la prévention des troubles susceptibles d’entraver la scolarité et la promotion de comportements favorables à la santé. Cela inclut les bilans de santé, la visite médicale au cours de la 6<sup>e</sup> année, le suivi des enfants en difficulté, le contrôle des vaccinations, la prévention des infections, la détection des troubles du langage, l’aide à la scolarisation des enfants malades et handicapés...



Et le Covid-19 a alourdi la charge de travail. “Depuis la rentrée, je ne m’occupe que de la crise sanitaire, au détriment de toutes mes autres missions”, confirmait sur *France Inter* la docteure Marianne Barré, secrétaire générale adjointe du SNMSU-Unsa Éducation. Une grande partie de son temps de travail consiste à répondre aux inquiétudes des parents, dit-elle, et à remonter les informations à l’Agence régionale de santé. “Ça veut dire remplir des listes de cas contact qui sont longues à saisir, et les logiciels des ARS ne sont pas compatibles avec les logiciels de l’éducation nationale”. En avril dernier, un rapport (élaboré avant la crise sanitaire) de la Cour des comptes soulignait la “performance médiocre” de la médecine scolaire, pointant que seuls 18 % des élèves avaient, en 2018, pu passer la visite obligatoire de la sixième année. Les rapporteurs remettaient en cause son “organisation défaillante” et un “cloisonnement” entre médecins, infirmiers, assistantes sociales et psychologues de l’Éducation nationale qui “a contribué à la forte dégradation du service public”. Pour lutter contre la pénurie de candidats, ils préconisaient d’abord une revalorisation des salaires. Et celle-ci pourrait voir le jour puisqu’il y a quelques semaines, les députés ont voté un amendement prévoyant une rallonge de 15 millions d’euros des crédits alloués à la médecine scolaire dans le cadre du vote du projet de loi de finances (PLF 2021). Le texte doit être adopté définitivement par l’Assemblée d’ici la fin de l’année.

“Il serait temps, analyse la présidente de l’Afpssu. Les médecins scolaires sont moins payés que certains Internes. Mais cela ne suffira pas. Il faudrait aussi qu’ils soient mieux soutenus par leur employeur : l’Éducation nationale (à l’exception de quelques grandes villes comme Paris, qui

ont leur propre service). Contrairement aux infirmières qui sont le plus souvent sur place, les médecins scolaires passent leur temps sur la route, d'un établissement à l'autre. Ils sont isolés dans leur pratique. Mais surtout, ils sont en permanence sollicités par les établissements pour des examens 'à la demande', en cas de problème de santé d'un élève. Élève qu'ils ne peuvent pas soigner puisqu'ils n'ont pas d'autorisation de prescriptions !”

Faute de pouvoir assurer leurs missions, celles-ci sont de plus en plus déléguées à d'autres professionnels, notamment les pédiatres de ville. “Mais ces derniers n'ont pas la même expertise, pas la même culture, souligne Virginie Halley des Fontaines. Eux voient essentiellement des enfants malades et jamais dans cet environnement si particulier qu'est la communauté scolaire. Dans les écoles, les médecins ont la vision de l'ensemble d'une classe d'âge, pas uniquement les troubles exprimés par quelques-uns”.

Cette connaissance globale de l'état d'une classe d'âge n'est pas qu'un enjeu sanitaire, c'est aussi un enjeu social. Virginie Halley des Fontaines reconnaît d'ailleurs que lorsqu'elle est sollicitée par les médecins scolaires pour des enfants qui souffrent de lacunes soit éducatives ou médicales (lorsqu'ils ne sont pas suivis par un pédiatre, par exemple) l'Éducation nationale a les outils pour aider ces derniers. Encore faut-il que les médecins soient là et aient le temps de faire ce travail. Et lorsqu'ils donnent la priorité à ces enfants-là, ce qui est très souvent le cas, c'est au détriment des autres et de leurs missions premières.

## QUELS REMÈDES ?

Plusieurs pistes existent, aucune n'étant totalement satisfaisante selon notre experte. “L'une d'elles consisterait à rattacher les médecins scolaires au conseil départemental, à l'instar des médecins de PMI. Cela a été évoqué en début d'année par l'ancien Premier ministre, mais les médecins scolaires l'ont majoritairement rejetée craignant de subir les disparités de moyens selon les départements [voir page 21, NDLR]. Une autre consisterait à mettre encore plus à contribution les médecins généralistes. Pour les raisons déjà évoquées, cela n'a pas notre préférence, d'autant que là aussi, il peut y avoir de grave pénurie selon les secteurs. Pour ma part, je défends l'idée d'une embauche à temps partiel de praticiens exerçant déjà ailleurs, en hôpital par exemple. Un principe que j'ai vu fonctionner en Guyane, qui est intellectuellement enrichissant et financièrement plus gratifiant que la seule fonction scolaire”.

Régulièrement évoquée, l'idée de donner plus de responsabilités aux infirmières scolaires, se heurte à la fois aux résistances de celles-ci (beaucoup craignant les risques

liés à leurs responsabilités), au Conseil de l'ordre des médecins et au regard défiant des parents.

“Dans d'autres pays, complète Virginie Halley des Fontaines, l'organisation est bien moins monobloc et ce sont des spécialistes (dermatologues, dentistes, gynécologues) qui se déplacent en école ou facultés. Mais on n'est plus, alors, dans une approche 'missions préventives' telle que définie par l'État français”.

En attendant une réforme qui tarde, l'Afpssu entend redoubler d'efforts notamment en direction des étudiants des premières années universitaires, qui sont les grands oubliés des systèmes en place. “Celles et ceux venant d'un milieu démuné connaissent beaucoup de détresse, de pro-



blèmes psy et nombreux finissent en échec scolaire tant il est compliqué d'étudier quand on vit dans un logement insalubre et que l'on doit multiplier les petits boulots pour faire au moins un repas par jour”.

L'Afpssu plaide surtout pour que s'instaure un vrai dialogue entre les acteurs de l'éducation, de la médecine et du champ social. “Chacun reste trop cantonné dans son silo. La connaissance de ce que fait l'autre est bien plus forte qu'autrefois, mais le stade de la réflexion commune, du travail en commun, n'est pas encore entré dans les mœurs. D'ailleurs, notre propre conseil d'administration ne compte encore aucune assistante sociale ! Par vos pages, j'invite les professionnels de l'Action Sociale à nous rejoindre. La santé de nos enfants passe par la coordination de nos actions”.

[www.afpssu.com](http://www.afpssu.com)

## Entre travail éducatif et citoyenneté : l'animation et l'éducation populaire

Francis Lebon / Édition Champ social



L'animation socioculturelle et l'éducation populaire correspondent, en France, à un espace de socialisation et de politisation aux marges de l'école, de la famille et du champ politique. Il repose sur une diversité d'actions publiques mises en œuvre par l'État, les collectivités territoriales et le monde associatif en direction des enfants et des jeunes. Les animateurs/animateuses sont les principaux professionnels qui travaillent dans cet espace généralement traversé par des questions d'engagement social et éducatif. Une partie des animateurs/animateuses travaillent à l'école, en proximité des enseignantes. La réforme des rythmes scolaires permet d'interroger la division du travail éducatif à l'école primaire. Elle témoigne d'une recomposition des formes d'encadrement et de socialisation des enfants en mobilisant différentes catégories d'intervenants qui mettent en place de nouvelles formes d'organisation des activités éducatives.

## Le juste soin

Dr Georges-Livier Carissimo / Éditions l'Harmattan



Loin des poncifs habituels, cet ouvrage fait de la crise du système de santé une analyse juste et précise. Analysant les causes qui déterminent l'organisation des soins et celle du secteur médico-social, il questionne ce qui les sous-tend. Loin des mythes du "bon soin" et de la "bonne mort" est proposée une vision à long terme de ce que pourrait être le soin, dans un système à la fois soucieux de l'usage des moyens disponibles et du bien-être des malades et de ceux qui les soignent. Bien que critique, ce texte est plein d'espoir. Il propose une politique de santé fondée sur une pertinence des soins qui ne soit plus normative. Le malade y est sujet sans pour autant devoir renoncer aux soins les plus aboutis quand chaque acteur retrouve le sens de sa vocation et de sa responsabilité.

## Dire le social

Michel Autès, Stéphane Rullac / Éditions Presses de l'EHESP

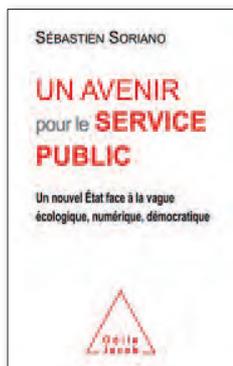


Dans cet ouvrage, ce sont près de 50 années d'événements et bouleversements sociaux, de changements des discours, des modes de pensée et des pratiques du travail social qui sont passées en revue critique dans un style personnel et attachant. Ce sont aussi des années riches en rencontres et références (Robert

Castel, Georges Devereux, Michel Foucault...) qui ont nourri chez Michel Autès le souci constant d'interroger les limites de la sociologie et des sciences humaines et sociales. Cette autobiographie atypique est une mine d'information et une source d'inspiration pour les sociologues, enseignants, formateurs et professionnels du social qui s'intéressent à l'évolution des politiques sociales et des métiers du social.

## Un avenir pour le service public

Sébastien Soriano / Éditions Odile Jacob



Entre réassurance quant au bien-fondé de notre modèle social et crainte diffuse quant à ses capacités de rebond, la crise sanitaire a remis au cœur des préoccupations des Français la question de l'avenir de leurs services publics. Sébastien Soriano livre un puissant appel à renouer avec "la radicalité du projet public", par-delà le malaise persistant qui s'est emparé des agents de l'État. Pourtant, nombre

d'entre eux réinventent, au plus près de leur expérience de terrain, une nouvelle façon de "produire du commun" – c'est une des richesses de ce livre que de nous en fournir un panorama inattendu et stimulant. Pour retrouver le chemin d'une alliance entre l'État et la société, celui-ci doit abandonner sa posture surplombante pour se faire apprenant. Non pas "plus" ou "moins" d'État, mais un État "augmenté" par la mise en réseau de ses ressources humaines.

## L'école du ciel

Elisabeth Barillé / Éditions Grasset

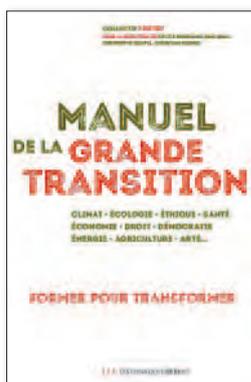


Dans un village de Haute-Provence, une maison leur apparaît, comme offerte elle aussi, par l'invisible. Elle sera leur point d'ancrage. Chaque matin est une promesse nouvelle. Puis Daniel s'enflamme pour l'œuvre d'une artiste oubliée, une fille de métayers,

née pendant la Grande Guerre, une simple bergère. La maison qu'ils viennent d'acheter fut la sienne. Un talent magnifique et méconnu aurait-il vécu entre ces murs ? Un ouvrage récompensé par le Prix Lamartine de l'Assemblée des Départements de France (ADF) pour avoir contribué à la mise en lumière des Départements.

## Manuel de la grande transition : former pour transformer

Sous la direction de Cécile Renouard, Rémi Beau, Christophe Goupil et Christian Koenig / Éditions Les Liens qui libèrent



Pour la première fois, un collectif d'environ soixante-dix enseignants-chercheurs s'est réuni pour réaliser le manuel de la "Grande transition". Car la grande transition ne touche pas simplement l'environnement ou l'économie comme il est de coutume de le penser mais le cœur même de nos représentations et donc tous les domaines du savoir. L'ouvrage expose dans un langage clair et accessible les processus impliqués dans le réchauffement climatique et la dégradation du vivant, mais aussi les différentes responsabilités des acteurs, le creusement des inégalités environnementales ou encore les mécanismes financiers qui en sont l'une des causes. Au-delà de la seule description des faits, il identifie des leviers d'action individuels et collectifs : réorganisation sociale du travail, mesures économiques, transformations des modes de vie et des façons de produire (agroécologie, permaculture, etc.).

# LE JAS

## COLLISION SOCIALE PEUT-ON L'ÉVITER ?

CAHIER SPÉCIAL "Ecole & orphelins" Enquête Hsp - Fondation Odip

Le Journal des Anciens Soldats 233

# LE JAS

## DEMOGRAPHIE EN BERNE ROULEZ VIEILLESSE !

Le Journal des Anciens Soldats 234

# LE JAS

## RURALITÉ EN QUÊTE D'UN NOUVEAU SOUFFLE

### DÉSARROI DES FRANÇAIS Le travail social à la rescousse

Le Journal des Anciens Soldats 235

# LE JAS

## FONCTION PUBLIQUE RÉFORMER POUR INNOVER

INVITÉ DU MOIS Patrick Broquetec CAHIER CENTRAL Suivre la Mérid

Le Journal des Anciens Soldats 237

# LE JAS

## DÉSASTRE ÉCOLOGIQUE CESSONS DE FUIR

ENQUÊTE Résistance autonome : l'est-ce bien viable

Le Journal des Anciens Soldats 237

# LE JAS

## 115 ne répond plus

### DÉPENSES DÉPARTEMENTALES : Les résultats de l'enquête de l'Odas

Le Journal des Anciens Soldats 238

# LE JAS

## MIGRANTS LA FRANCE À LA HAUTEUR ?

Le Journal des Anciens Soldats 240

# LE JAS

## TRANSPORTS PUBLICS EN ROUTE VERS LA GRATUITÉ ?

■ DÉCRYPTAGE Coup de pouce aux aidants

Le Journal des Anciens Soldats 241

# LE JAS

## Samu social international FRATERNITÉ UNIVERSELLE

■ DOSSIER INNOVATION LOCALE LES "MUSTS" DE 2019

Le Journal des Anciens Soldats 242

# LE JAS

## MUNICIPALES 2020 QU'EN ATTENDRE ?

■ AUTONOMIE Les seniors et leur logement

■ CAHIER DES RÉSEAUX Fondépo, Odas, Unioiss, Mutualité française, AMRF, Fehop

■ DÉCRYPTAGE Semeurs du possible

Le Journal des Anciens Soldats 243

# LE JAS

## TRAVAIL SOCIAL COMMENT RALLUMER LA FLAMME ?

■ AUTONOMIE Le 850 passe en régime général

■ DÉCRYPTAGE L'accueil familial selon CeteFamille

■ CAHIER DES RÉSEAUX ADMR, Fondépo, Pacte civique, Renass, Unioiss

Le Journal des Anciens Soldats 243

# LE JAS

## LE MONDE D'APRÈS SE PRÉPARE MAINTENANT

■ ACTUALITÉ Les aides à domicile, héros et héroïnes oubliés Face à la crise, l'innovation locale

■ DOSSIER SPÉCIAL Le monde d'après se prépare maintenant - L'emploi - L'école - Le service public

■ CAHIER DES RÉSEAUX Nexus Fédération des centres sociaux Fondépo Mutualité française Fehop Odas

Le Journal des Anciens Soldats 243

# LE JAS

## LE MONDE D'APRÈS SE PRÉPARE MAINTENANT

■ ACTUALITÉ BUREAUCRATIE Quand une crise en cache d'autres

■ DOSSIER SPÉCIAL Le monde d'après se prépare maintenant - LA COORDINATION NATIONALE - LA DÉPENDANCE

■ CAHIER DES RÉSEAUX AMRF, Fondépo, Pacte Civique, ADMR, Renass, VVI, Odas (la suite)

■ FOCUS DÉFENSEUR DES DROITS Le Droit a fait du chemin !

Le Journal des Anciens Soldats 246

# LE JAS

## AUTONOMIE SORTONS DE L'ENLÈVEMENT

■ INVITÉS DU MOIS Sophie Chérel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées

■ L'ACTION DES RÉSEAUX Pacte Civique, Fondépo, Odas, Mutualité française

■ CAP SUR L'HABITAT ACCOMPAGNÉ OBJECTIF 5<sup>e</sup> BRANCHE

Le Journal des Anciens Soldats 249

# LE JAS

## PAUVRETÉ PEUT-ON ÉVITER UN TSUNAMI ?

■ INVITÉS DU MOIS VÉRONIQUE FAYET, Présidente du Secours catholique

■ CAHIER DES RÉSEAUX AMRF, FCSF, Fehop, Renass

■ DOSSIER Les CCAS survivent-ils ?

Le Journal des Anciens Soldats 251

Retrouvez-nous chaque mois

[www.lejas.com](http://www.lejas.com)

# DES RESEAUX



## *Nos valeurs*

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité née de la crise sanitaire les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.

# PLAIDOYER POUR RÉINVENTER EN TEMPS DE CRISE

Thierry Beudet, ancien instituteur, a été directeur de la Fédération des œuvres laïques de l'Orne, puis a rejoint la MGEN, où il a été l'artisan du groupe mutualiste VYV, qu'il préside aujourd'hui, ainsi que la Fédération nationale de la Mutualité française. Il vient de publier un ouvrage intitulé *Journal d'une crise* (éditions de l'Aube), qui résulte de ses observations de notre société pendant tout le premier confinement. Il en a tiré des propositions fort utiles pour réformer notre modèle de solidarité, qui ont le mérite de réconcilier les grandes valeurs républicaines, dont la fraternité, et des axes purement opérationnels.



© DR

**Le Jas :** Votre livre révèle une profonde inquiétude, mais aussi l'espoir d'une résilience collective. Pourquoi cette confiance ?

**Thierry Beudet :** Effectivement, durant toute la période de confinement, mes observations étaient empreintes d'une vision paradoxale. Le système de santé était au bord de l'implosion, mais il a plutôt bien tenu. L'État s'est révélé extrêmement centralisateur, avec une ignorance de l'intelligence des ter-

ritoires, mais il s'est progressivement assoupli. Et enfin, on a pu observer à nouveau l'absence d'une véritable culture de la santé, qui ne soit pas seulement curative. Mais là encore les mécanismes ont su s'adapter. Cette crise n'a donc pas seulement mis en relief nos faiblesses. Elle a aussi révélé nos capacités d'adaptation.

Ces constats ont fini de me convaincre que nous pourrions nous servir des enseignements de cette période pour agir autrement. Comment imaginer

qu'une telle secousse ne finisse pas par agiter les consciences et mobiliser toutes les énergies ? C'est-à-dire se fixer des objectifs fédérateurs, comme celui de mieux nous occuper de notre entourage et de notre environnement.

**Le Jas :** Vous faites référence au "care" comme démarche structurante de notre évidente interdépendance. Ne serait-il pas plus simple de se référer au troisième volet de notre devise républicaine ?

**Th.B. :** C'est vrai que j'ai souvent fait référence au "care", ou plus précisément au "soin mutuel", dans mon ouvrage. Car il a le mérite de nous inciter à prendre davantage soin les uns des autres, et d'avoir une politique de santé faite d'empathie, de bienveillance, de réciprocité et de responsabilité. Ce concept de "care", a été en outre l'objet de nombreux ouvrages, en France et à l'étranger, qui nous donnent les clés d'une véritable résilience collective. Mais vous n'avez pas manqué aussi de voir que je termine mon ouvrage sur l'importance de restaurer l'idée de fraternité, qui est depuis toujours à la source de l'engagement citoyen et de notre modèle républicain.

**Le Jas :** Vous adoptez une attitude critique sur la gouvernance et vous appelez à une transformation profonde de ses fondements qui pourraient s'inspirer de ceux de la Mutualité. Lesquels ?

**Th.B. :** La crise a en effet démontré la nécessité de repenser notre conception de la gouvernance, pour la rendre plus accessible aux propositions et attentes des acteurs de terrain, des regroupements de citoyens. Ce qui est particulièrement nécessaire en ce qui concerne la solidarité nationale et pourrait s'inspirer des grandes valeurs du monde de la Mutualité. Je pense notamment à la nécessité de développer partout la coopération pour restaurer ou préserver nos équilibres écologiques et sociaux. Une coopération qui doit faciliter le partage des innovations, l'engagement de tous, les complémentarités entre institutions, la confiance envers les acteurs non lucratifs. Je pense aussi à la gouvernance de notre système hospitalier, qui est bien trop centralisée et complexe. On espérait que la création des agences régionales de santé (ARS) favoriserait une vision globale de la santé, décloisonnerait les parcours de soins, encouragerait



l'innovation. Mais, de fait, la complexité n'est pas amoindrie, les organisations sont trop souvent en silos. Les acteurs du secteur privé non lucratif ne sont toujours pas considérés au même rang que l'hôpital public. Enfin, le passage d'un système de financement global à un système de tarification, qui était au départ présenté comme une modernisation certainement nécessaire, s'avère, à l'arrivée, très décevant. Car, bien évidemment, n'avoir que l'équilibre financier comme objectif ne permet pas d'entrer dans une véritable politique de santé publique.

**Le Jas :** Vous souhaitez une régionalisation des politiques de santé. Mais les grandes régions actuelles sont-elles en capacité d'être représentatives de la population ?

**Th.B. :** Oui, je milite pour une régionalisation des politiques de santé, car je pense qu'il faut réellement mettre

le patient au cœur du dispositif de santé et, pour y parvenir, qu'il faut rapprocher la décision du terrain. C'est pour cela que la création des ARS nous semblait aller de l'avant, mais l'expérience montre que, pour transformer l'essai, il faudrait rapprocher les ARS des collectivités régionales, même si, je vous le concède, leur configuration géographique actuelle pose plus de problèmes qu'elle n'en résout. Nous sommes dans une période de grandes mutations, avec de nouveaux modes d'intervention comme la téléconsultation, des plateformes du type Covidom mise en place par l'AP-HP, ou encore les soins infirmiers et les services d'hospitalisation à domicile. Il faut s'en servir pour réussir un parcours de soins qui doit reposer sur une médecine de ville regroupée et facile d'accès à tout moment. Sur ce point, je voudrais relever que les centres de santé, et notamment les centres mutualistes, apparaissent plus que jamais comme une réponse adaptée. Ils permettent d'accueillir les patients dans la proximité, avec un mode de prise en charge pluri-professionnelle et coordonnée. Ils sont l'une des solutions contre la désertification médicale de certains territoires. Ils répondent aux besoins des hôpitaux en les délestant des petites urgences, ils correspondent aux souhaits des médecins désireux d'exercer au sein d'équipes. Je voudrais terminer en disant que les conséquences économiques et sociales de l'épidémie vont très vite nous montrer les limites de notre modèle de solidarité, en raison de son hypercentralisation, qui ne favorise guère les micro-solidarités quotidiennes qui sont de plus en plus indispensables. Nous ne pourrions pas nous en sortir sans une véritable mobilisation de tous les citoyens, de tous les corps constitués et de toutes les institutions, ce qui requiert d'être davantage soucieux de coopération et non de compétition. ■

# LES MAIRES, BOUCLIER DU PACTE RÉPUBLICAIN

Témoignage de Jean-Yves Denis, Maire de Crosnières (Sarthe),  
Membre de l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF)

Dans la Sarthe, parmi les maires qui organisent des journées citoyennes, Jean-Yves Denis, maire de Crosnières (1 044 habitants), est l'un des plus déterminés à faire toujours mieux. Car il considère que sa mission principale en tant que premier magistrat de sa commune est de développer les liens sociaux et de renforcer l'envie de vivre ensemble. Si en 2020 tout a été plus difficile, il n'a pourtant pas perdu sa foi en l'avenir. Et son engagement est représentatif de celui de très nombreux maires des petites communes de notre pays, ceux qui cimentent la cohésion nationale.

**Le Jas :** Comment s'est déroulé cette difficile période de la crise sanitaire dans votre commune ?

**Jean-Yves Denis :** Dans une commune rurale comme la nôtre je n'ai pas été surpris de trouver mes concitoyens attentifs et respectueux des consignes données pour lutter contre la pandémie, et quel que soit leur âge d'ailleurs. On est loin des constatations que l'on peut voir dans les médias à propos des jeunes. Ils ont été très réactifs et solidaires, bien qu'ils souffrent considérablement de la mise en sommeil de toutes les activités qui leur permettaient de se retrouver et de se dépenser. Lors des périodes de confinement, on aurait dû s'y prendre autrement et ne pas retenir comme seul critère pour le maintien des commerces ou des activités celui du "caractère essentiel". Il aurait plutôt fallu se demander quels sont les activités et commerces qui sont susceptibles d'accueillir le public en respectant les gestes barrières. On aurait laissé les parcs ouverts et les installations sportives de plein-air. Pour les commerces, j'ai un bon exemple : nous avons une coiffeuse et une esthéticienne qui ont fermé les portes par obligation et qui ne recevaient pourtant qu'une personne à la fois. Je ne vois pas où est le problème de sécurité, par rapport à la foule des gens qui fréquentent le supermarché



© DR

voisin et qui sont les uns contre les autres. C'est pensé par nos amis parisiens et ça ne correspond pas à la réalité des territoires. Alors que les territoires sont divers, on a une seule lecture de ce qu'il faut faire, c'est insensé. Dans les communes rurales on aurait pu faire autrement en associant davantage les mairies. Je suis d'accord avec l'idée de rétablir le duo préfet et maires, mais à condition que le préfet ait de réels pouvoirs. En effet, on fait remonter les informations vers le préfet, mais celui-ci répond que c'est Paris qui décide. C'est pour cette raison que je fais partie de l'association

des maires ruraux de France, pour que la parole des maires ruraux se fasse mieux entendre.

**Le Jas :** Pensez-vous que ces difficultés puissent engendrer une prise de conscience sur la nécessité de renforcer les solidarités de proximité ?

**J-Y.D. :** La solidarité perdure en milieu rural, mais durant le confinement à la mairie nous avons pris des mesures complémentaires. Par exemple, nous passons régulièrement des coups de fil pour prendre des nouvelles de nos anciens. On sent bien que certaines personnes auraient besoin d'un petit accompagnement, mais par fierté elles préfèrent se débrouiller toutes seules. On essaie néanmoins de les suivre du coin de l'œil pour intervenir s'il y a un souci.

Ce qui m'inquiète, c'est plutôt l'avenir, car les gens sont de plus en plus seuls, alors que nous sommes confrontés à des défis de plus en plus aigus, pas seulement sur le sanitaire et l'économique, mais aussi sur l'environnement. Je suis en train de lire le dernier livre de Nicolas Hulot et de Frédéric Lenoir, qui mettent l'accent sur l'importance de consommer autrement et de s'appuyer de plus en plus sur les producteurs locaux. C'est ce qui s'est produit lors du premier confinement, durant lequel notre



© DR

marché local a connu une forte fréquentation. Mais avec le déconfinement, les habitudes de fréquenter les grandes surfaces sont vite revenues, engendrant le déclin de notre marché. Cela montre les difficultés de changer nos modes de consommation, nos façons de faire. La prise de conscience va être longue, mais je reste optimiste, car je pense, comme Pierre Rabhi, que l'on peut aller loin si chacun y met un petit peu de sien. Cette crise est peut-être l'occasion de porter une vraie réflexion sur nos modes de vie, d'être plus respectueux de la nature et de mieux vivre tout simplement.

**Le Jas :** Quelles sont les mesures que vous souhaitez prendre lors du retour à la vie normale pour renforcer les liens sociaux dans votre commune ?

**J-Y.D. :** Je pense reprendre les journées citoyennes, que nous organisions déjà depuis une mandature. Mais il faudrait

que l'on puisse étoffer notre réflexion pour qu'elles soient encore plus efficaces. Non loin de nous, il y a La Guierche qui fait un gros boulot là-dessus. Et plus près encore La Chapelle-d'Aligné l'organise aussi. C'est toujours intéressant de croiser nos regards avec les autres expériences qui peuvent se faire dans notre département.

Parallèlement, je souhaite tout faire pour consolider le bénévolat. Même si maintenant je m'occupe moins de la vie associative, je pense que je fais mon bénévolat aussi en tant que maire d'une commune rurale. Pour moi, le bénévolat est une pierre angulaire importante du vivre-ensemble dans une commune. Il y a tout un travail à faire, parce que le bénévolat dans les associations est en train de régresser aujourd'hui. Or je ne crois pas que l'on manque de bonnes volontés, mais le bénévole d'aujourd'hui n'est plus le bénévole d'autrefois. Il faut d'abord lui proposer une plus large

palette d'offres pour qu'il puisse s'impliquer là où il trouvera un réel plaisir. Il faut donc un travail de détection de tous les lieux qui peuvent accueillir des bénévoles et promouvoir auprès de toute la population l'intérêt qu'il y a à aider les autres. Je pense que c'est, pour les personnes âgées notamment, un moyen de se protéger de la dépendance psychique en se sentant utile.

Enfin, je voudrais dire que je me préoccupe considérablement aujourd'hui des liens sociaux entre générations et du maintien des personnes âgées dans notre vie à tous. Il faut mettre en place dans nos communes de nouvelles formes d'habitat, par exemple partagés avec des personnes plus jeunes. Et au-delà, je crois qu'on doit repenser notre relation aux personnes âgées pour cesser de les considérer comme ayant seulement besoin d'être aidées, car elles souhaitent avant tout retrouver une vie sociale active. ■

# DÉPENSES SOCIALES ET MÉDICO-SOCIALES DES DÉPARTEMENTS : LA FIN D'UNE ÉPOQUE !

L'Odas a présenté à la presse, le jeudi 17 décembre 2020, les résultats de son enquête annuelle sur l'évolution des dépenses sociales et médico-sociales des départements. Des résultats inquiétants, même si la crise sanitaire pourrait donner l'occasion de repenser certains mécanismes.

**H**abituellement rendue publique six mois plus tôt, la publication de l'Odas "*Dépenses sociales et médico-sociales des départements. 2019 – 2020 : La fin d'une époque*"<sup>1</sup> cherche à prendre la mesure de l'impact de la crise sanitaire sur l'activité des départements.

Le contenu de la *lettre annuelle de l'Odas* sur les dépenses départementales d'action sociale est donc cette année différent des lettres précédentes. En effet, les conséquences attendues de la crise sanitaire sur les budgets départementaux ont amené à accompagner la présentation des résultats de l'exercice 2019 d'éléments supplémentaires d'information sur l'exercice 2020. Une "enquête flash" a donc été réalisée à cet effet en septembre 2020 auprès de départements. Ainsi, grâce aux données recueillies par l'enquête annuelle (portant sur 2019) et cette "enquête flash" (portant sur le début 2020), il est possible d'affirmer que la maîtrise des finances départementales constatée ces dernières années, et tout particulièrement en 2019, ne résistera pas à la baisse des ressources et à l'augmentation des charges provoquées par la crise sanitaire.

En 2019, la dépense nette d'action sociale départementale augmente modérément, mais de manière un peu

plus importante que les années précédentes. En effet, elle progresse de 1,9 % par rapport à 2018 en s'élevant à 38,6 milliards d'euros (France métropolitaine). En ce qui concerne la charge nette (une fois déduites les contributions de l'État pour les allocations), elle affiche une augmentation de 2,6 %, soit 780 millions d'euros, en raison d'une légère baisse des abondements



## La renationalisation du financement du RSA devient urgente.



de l'État et de la Caisse nationale de solidarité pour l'insertion et l'autonomie.

La part de l'ensemble des allocations continue de croître<sup>2</sup>. Elles représentent 47,8 % des dépenses nettes et le poids du revenu de solidarité active (RSA) est prépondérant (54,1 % de l'ensemble des allocations). Enfin l'augmentation de la charge nette se répartie par ordre décroissant de la façon suivante : protection de l'enfance (47,9 %), soutien

aux personnes en situation de handicap (24,6 %) ; soutien aux personnes âgées dépendantes (19 %) et insertion (8,5 %). En 2019, l'évolution de la dépense de RSA est très modérée.

## 2021, PLUS INQUIÉTANT

À l'inverse, pour 2020, on peut d'ores et déjà prévoir une forte augmentation des dépenses de RSA et de lutte contre la pauvreté, qui devrait largement dépasser les 10 %. De même, dans le domaine des ressources humaines, les départements devront faire face en 2020 et sans doute en 2021 à des dépenses imprévues qui pénalisent fortement leur budget. Enfin l'augmentation des dépenses nettes de protection de l'enfance et d'autonomie, hors dépenses de personnel, pourrait atteindre en moyenne 3,5 % (de 2,5 % à 7 %), selon les départements ayant fait une estimation à partir de leurs décisions modificatives du budget 2020.

Par ailleurs, s'il est important dans le domaine de l'action sociale, l'impact financier de la crise sanitaire l'est également dans tous les autres domaines de compétences des départements. Ainsi par exemple il a fallu équiper les collèges en matériel de protection et les équipes de nettoyage ont dû être renforcées.



© Pixabay



## On peut craindre une situation financière de plus en plus critique pour nombre de départements.



Les résultats de l'exercice 2020 seront donc probablement très dégradés par rapport aux exercices précédents. Car à l'augmentation des dépenses il faut aussi agréger la diminution prévisible des recettes comme le confirme l'analyse de La Banque Postale, partenaire de l'Odas. Mais ce constat n'est rien au regard de ce que l'on peut craindre des deux exercices suivants. Car les conséquences économiques de la gestion de la crise sanitaire ne seront

redoutables qu'à partir de l'année 2021. Pour conclure, la renationalisation du financement du RSA devient urgente. En effet en 2019 l'État contribue à hauteur de 56,4 % de la dépense totale de RSA, une part qui ne cesse de diminuer depuis 2004. En outre, cette part est très différente d'un département à l'autre. Compte tenu de ce qui est déjà observé en 2020, on peut craindre une situation financière de plus en plus critique pour nombre de départements. De plus cette renationalisation permettra de redonner des marges de manœuvre aux départements qui en auront bien besoin pour faire face aux différentes urgences.

Car il reste à espérer que cette crise n'aura pas que des effets négatifs. Par exemple, certaines contraintes paralysantes imposées par les dispositifs ou les réglementations ont été supprimées ou allégées sous la pression de l'urgence et du respect du principe de distance physique, redonnant une

marge de manœuvre aux intervenants sociaux et médico sociaux<sup>3</sup>. Ces évolutions pourraient donc inspirer les départements et les inciter à repenser certains mécanismes aujourd'hui inadaptés de leurs interventions, notamment en matière de protection de l'enfance. Et elles pourraient les inciter plus globalement à rééquilibrer en faveur de la prévention les dépenses consacrées à l'action sociale. ■

**Didier Lesueur**  
Directeur général de l'Odas

<sup>1</sup> La lettre complète est accessible librement sur le site de l'Odas "[www.odas.net](http://www.odas.net)"

<sup>2</sup> Il s'agit des allocations suivantes : Prestation de compensation du handicap (PCH), allocation compensatrice tierce personne (ACTP), allocation personnalisée d'autonomie (APA), revenu de solidarité active (RSA)

<sup>3</sup> Voir à ce sujet, notamment la lettre de l'Odas "Protection de l'enfance : quand le confinement révèle des pistes d'amélioration" reproduite dans le Jas n° 251 – Novembre 2020

# COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DU HANDICAP 2020 : UN RENDEZ-VOUS MANQUÉ ?

À la suite du Comité interministériel du handicap qui s'est tenu le 17 novembre dernier, Antoine Perrin, directeur général de la Fehap, a souhaité réagir.

**L**e 17 novembre 2020 s'est tenu le Comité Interministériel du Handicap. Il réunissait, autour du Premier ministre et de la Secrétaire d'État en charge des personnes handicapées, de nombreux ministres, témoignant de l'importance et de la transversalité du traitement de la question du handicap par les pouvoirs publics. De grandes annonces ont été faites à cette occasion. La Fédération les a accueillies favorablement. Je pense notamment aux avancées concernant le développement de l'habitat inclusif pour 2021. L'habitat inclusif offre une solution aux personnes en situation de handicap qui ne souhaitent pas vivre en établissement et lorsque la vie "chez soi" n'est plus possible. C'est une alternative qui permet d'éviter les ruptures dans les parcours des personnes mais aussi de proposer une alternative aux jeunes sans solution, comme aux personnes âgées. Le fait qu'en parallèle, soit mise en place une "aide à la vie partagée" dans les départements volontaires, est un premier pas. J'ai également à l'esprit l'accélération du déploiement des équipes mobiles médico-sociales d'appui à la scolarité sur le territoire national qui permettrait de tendre pleinement vers l'objectif "0 sans solution".

Enfin, je peux aussi mentionner le développement de plateformes de services qui contribuerait à l'évolution des modalités de l'accompagnement des personnes en situation de handicap et de leurs aidants. Oui, ces progrès sont essentiels. Toutefois, sans revalorisation salariale, ces ambitions risquent fort d'être difficiles à mettre en œuvre par des professionnels découragés d'être si peu considérés. Force est de constater qu'aucune mesure concrète n'émerge en faveur des professionnels du handicap, laissés pour compte de toute revalorisation salariale depuis le Ségur de la Santé. Une ineptie pour bon nombre des établissements multi-activités où les salariés bénéficiant d'une augmentation de salaire côtoient ceux qui n'en n'ont pas, à fonctions et responsabilités égales. Cette discrimination embrase le climat social et sème les graines de mouvements contestataires. Le Premier ministre a renvoyé la question de la revalorisation salariale des professionnels du champ du handicap aux travaux d'une mission qui sera pilotée par Michel Laforcade. Cette réponse ne nous rassure pas, car elle ne nous assure



© Patrice LE BRIS

en rien des revalorisations et les repoussent de toutes façons à une échéance ultérieure non précisée. Finalement, la Fehap ne demande que la justice et l'équité pour ces professionnels en proie à un grand désarroi. La transformation de l'offre médico-sociale ne pourra se faire sans eux.

## À propos de la Fehap

La Fehap est une fédération qui s'articule autour de plusieurs instances de décision : son Assemblée Générale, son Conseil d'Administration et son Bureau. Le Conseil est présidé depuis mars 2019 par Marie-Sophie Desaulle. Au niveau opérationnel, l'activité du siège placée sous l'autorité du directeur général Antoine Perrin, est dédiée au service des adhérents. Par souci d'efficacité, l'équipe du siège est organisée en plusieurs pôles et services. 28 chargés de mission affectés en régions sont également présents sur tout le territoire national. Ils animent le réseau Fehap au plus près des adhérents et représentent un relai technique utile à la coordination entre le siège parisien et les régions.

*Meilleurs voeux 2021...*

*... pour une année nouvelle !!!*



**MediAssoc**

LA CENTRALE ASSOCIATIVE

100% ASSOCIATIF & SOCIAL  
SANS MINIMUM D'ACHAT  
SANS INTERMEDIAIRE  
SANS COTISATION

13 boulevard St Michel - Paris V<sup>e</sup>

**01 45 86 46 14**  
<https://www.mediassoc.fr>



Fondation  
Ronald McDonald™

Sous l'égide de la Fondation de France

Prendre soin des familles

# PRIX FONDATION RONALD McDONALD

2021

## APPEL À PROJETS "Parents, enfants et maladie"

Le Prix récompensera **5 initiatives associatives exemplaires** visant à :



### Favoriser

l'inclusion de l'enfant malade  
dans un environnement  
social et familial stable



### Maintenir

l'équilibre  
de la fratrie



### Accompagner

les parents et les enfants  
dans la compréhension  
de la maladie

Le jury est présidé par **Anne-Dauphine Julliand**, auteure de plusieurs ouvrages et réalisatrice du film « Et les Mistrals Gagnants ».

**Prix de 15 000€**  
pour chacune des 5 associations lauréates

Candidatez sur [FONDATION-RONALD-MCDONALD.FR](http://FONDATION-RONALD-MCDONALD.FR)

**1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2020**